



Schéma agricole territorial 2020-2025

Version du 27/02/2020

Sommaire

Historique et bilan du Schéma agricole	5
LE CONTEXTE DE LA REVISION DU SCHEMA AGRICOLE.....	5
BILAN DU SCHEMA AGRICOLE 2010-2018	5
Organisation territoriale	6
LE TERRITOIRE CONCERNE.....	6
LES 4 STRUCTURES	7
Grand Chambéry.....	7
Les Parcs naturels régionaux.....	7
Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc (CASMB)	9
LE PLUi HD, UN PROJET DE TERRITOIRE QUI PREND EN COMPTE L'AGRICULTURE	9
Le contexte agricole	11
LES EXPLOITATIONS AGRICOLES	11
LES FILIERES STRATEGIQUES	11
Filière laitière	11
Filière viande	12
Filière maraîchère.....	12
Filière arboricole	12
Filière viticole	12
FONCIER AGRICOLE	13
Un plan d'actions pour une agriculture multifonctionnelle intégrée et durable	14
QUELLE AGRICULTURE POUR DEMAIN SUR LE TERRITOIRE DE GRAND CHAMBERY ?.....	14
ELABORATION DU PLAN D' ACTIONS	14
Méthodologie	14
Présentation	15
LES 40 ACTIONS OPERATIONNELLES	15
Contenu	15
Tableau synthétique	15
Les fiches action.....	15
MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS	15
La gouvernance.....	15
Le comité de pilotage	15
Le comité technique	16
Outil de suivi	16

Historique et bilan du Schéma agricole

LE CONTEXTE DE LA REVISION DU SCHEMA AGRICOLE

L'agglomération de Chambéry métropole (24 communes) était dotée depuis 2006 de la compétence agriculture périurbaine déclinée à travers un Schéma agricole mis en œuvre sur la période 2010-2018. La Communauté de commune du Cœur des Bauges (14 communes) prenait en compte l'activité agricole de son territoire par l'exercice de sa compétence économique. La fusion des 2 EPCI au 1^{er} janvier 2017 a donné naissance à l'agglomération de Grand Chambéry qui décline dans ses statuts une compétence facultative complémentaire aux compétences obligatoires pour l'élaboration et la mise en œuvre du schéma agricole.

Riche d'une géographie singulière entre cluse, piémonts et montagne, le territoire de Grand Chambéry se caractérise par l'hyper proximité entre les espaces urbains denses et les espaces de respiration aux portes de l'agglomération. Des espaces agricoles sont en effet intégrés au sein de l'enveloppe urbaine jouant un rôle d'espace ressource au sein d'espaces fortement urbanisés et contraints par les risques et les nuisances.

Cette réalité est une source importante de qualité du cadre de vie à préserver et à valoriser d'autant plus que l'agriculture et les forêts sont des composantes essentielles du territoire tant en surface que sur le plan économique, ainsi qu'en matière de préservation des paysages et de la biodiversité.

Consciente de l'importance de l'activité agricole sur le territoire et au titre de sa compétence agriculture, Grand Chambéry a engagé une démarche de révision de son Schéma agricole afin de pouvoir le décliner autour des enjeux agricoles de demain et à l'échelle de ses 38 communes urbaines et rurales.

BILAN DU SCHEMA AGRICOLE 2010-2018

Le plan d'actions du Schéma agricole apportait des solutions opérationnelles et durables prenant en compte la protection de l'environnement et le développement de l'activité économique et professionnelle agricole.

Mise en œuvre sur la période 2010-2018, il a permis d'atteindre des objectifs en matière de développement de l'agriculture périurbaine du territoire grâce aux 4 axes stratégiques déclinés en 20 actions :

1. Produits locaux, filières stratégiques
2. Cadre de vie, gestion de l'espace
3. Espaces agricoles stratégiques
4. Communication

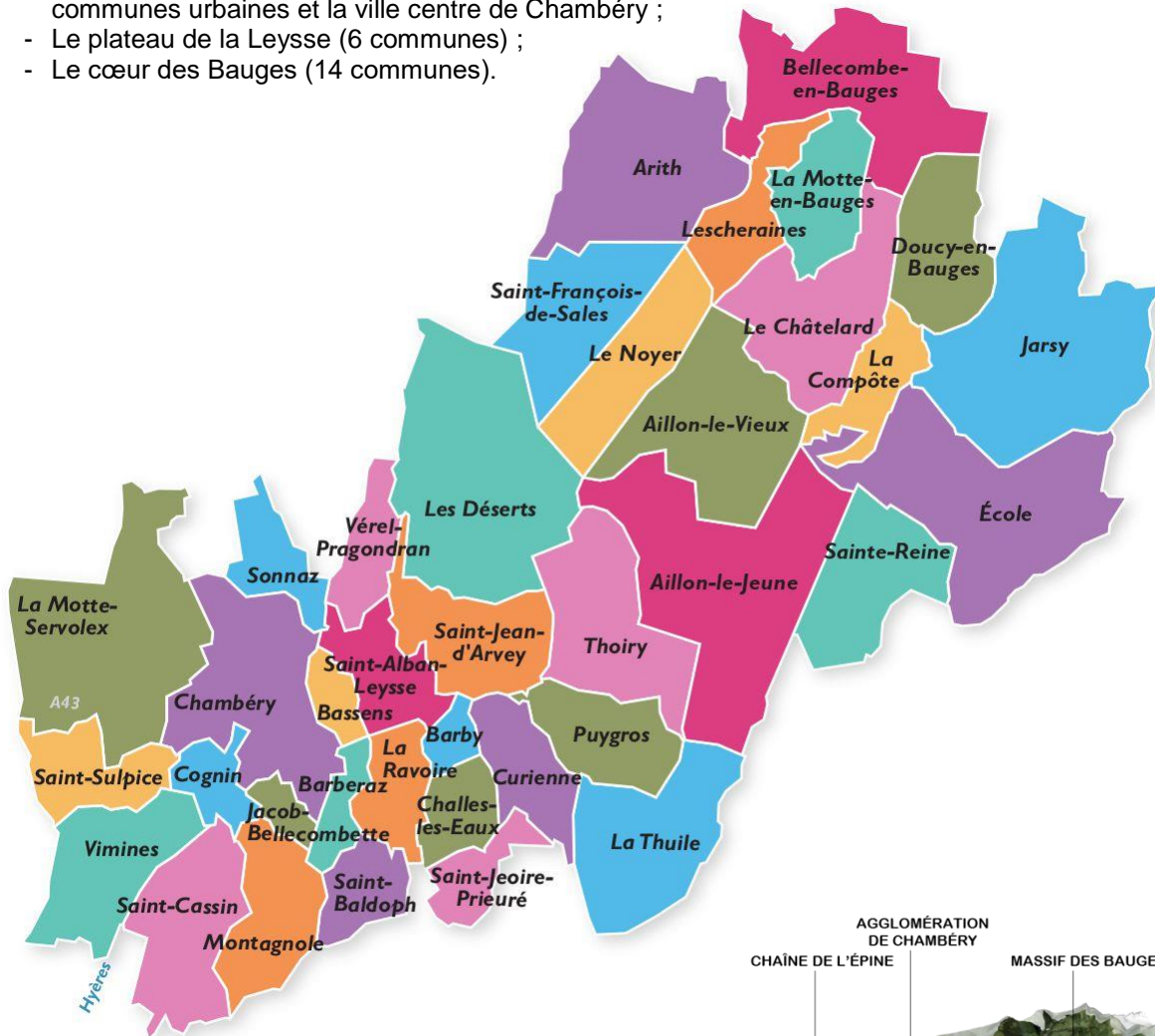
Le bilan qualitatif du Schéma agricole 2010-2018 est présenté dans le tableau en Annexe 1. Le bilan financier est de plus de 529 000 € (subventions déduites) financés par Grand Chambéry sur la période pour des dépenses de fonctionnement et d'investissement auxquels il faut ajouter des financements du Département de la Savoie au titre du CTS.

Organisation territoriale

LE TERRITOIRE CONCERNE

Grand Chambéry regroupe 38 communes pour une superficie de 529 km² et 136 805 habitants. L'agglomération est souvent divisée en plusieurs secteurs géographiques d'Ouest en Est :

- Les piémonts de Chartreuse (4 communes) ;
- Les communes de la cluse de Chambéry avec 4 communes d'entrée d'agglomération, 9 communes urbaines et la ville centre de Chambéry ;
- Le plateau de la Leysse (6 communes) ;
- Le cœur des Bauges (14 communes).

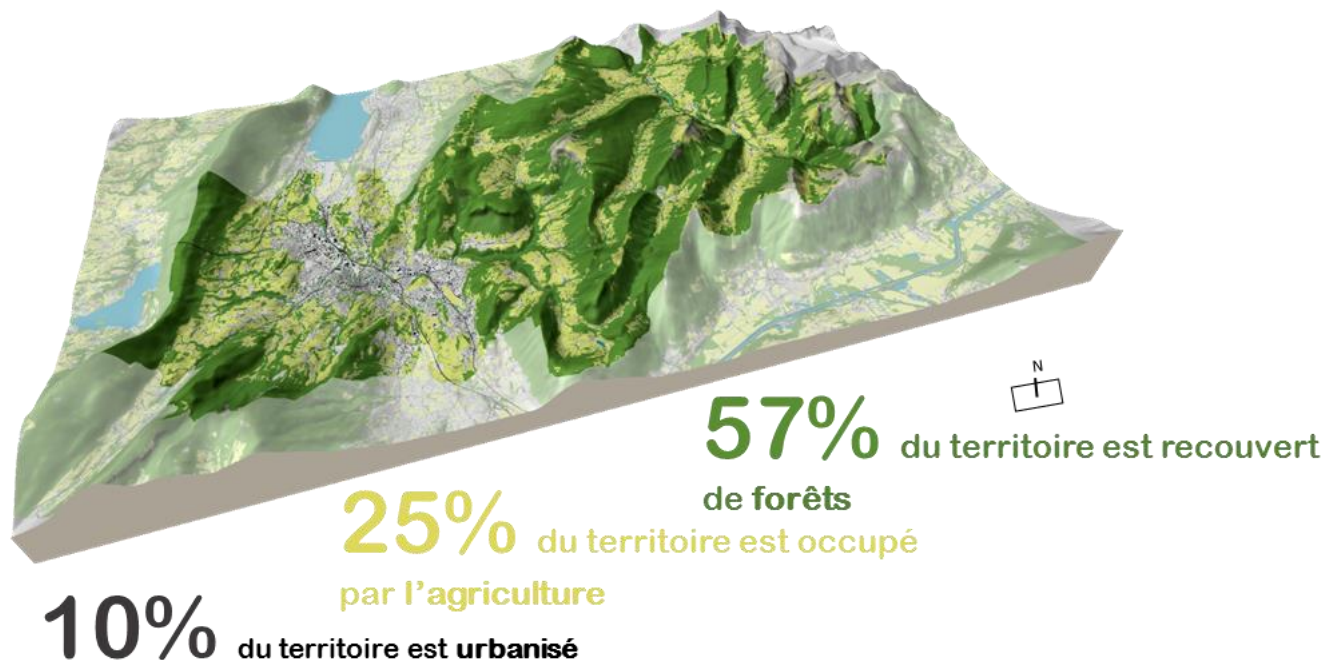


Grand Chambéry se situe au cœur du sillon alpin, entourée par des massifs préalpins. Au loin se dessinent les Grandes Alpes avec le massif de Belledonne, de la Maurienne et du Beaufortin. Les montagnes constituent le fond de scène de l'agglomération, subliment les paysages et les ambiances. Elles forment à la fois l'image identitaire et les limites géophysiques à l'expansion de l'agglomération chambérienne.

La valeur paysagère que confèrent les montagnes est un élément d'attractivité fort du territoire de par la qualité du cadre de vie offerte : grande proximité des loisirs de nature, de l'agriculture locale...

Le territoire se compose de 4 grandes typologies géographiques : à l'Est le massif des Bauges, au Sud-Ouest celui de la Chartreuse, tous deux concernés par des Parcs naturels régionaux, à l'Ouest le massif de l'Épine et du Mont du Chat, et dans la vallée, la cluse de Chambéry, trait d'union entre les massifs.





La forêt occupe plus de la moitié des surfaces du territoire. C'est le paysage dominant, toujours perceptible même depuis les centres urbains compte tenu du relief. Les étagements de végétation compris en 250 et 2 000 m d'altitude sont caractéristiques de la flore des Alpes, et offrent à la vue une mosaïque de milieux dont le dégradé de couleur qualifie les paysages au fil des saisons.

Avec plus de 13 300 ha, l'agriculture représente $\frac{1}{4}$ des surfaces du territoire. L'activité agricole est un véritable acteur économique, mais elle participe également à l'aménité des paysages et contribue à la qualité du cadre de vie : présence d'animaux dans les pâtures rappelant le caractère vivant de ces espaces, maintien des paysages ouverts permettant à la vue de s'étendre et de profiter de points de vue sur les espaces emblématiques, espaces de respiration dans leur cœur urbain...

Les 8% du territoire restants non urbanisés sont constitués d'espaces naturels : zones humides, pelouses sèches et zones de montagne.

LES 4 STRUCTURES

Le Schéma agricole est révisé dans le cadre d'une démarche partenariale associant les 4 structures intervenant sur un ou plusieurs des enjeux agricoles du territoire. L'objectif est de prendre en compte les spécificités du territoire en matière d'agriculture selon le prisme urbain / rural.

Ainsi, la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, le Parc naturel régional de Chartreuse, le Parc naturel régional du Massif des Bauges et Grand Chambéry se sont associés pour co-construire ce Schéma agricole territorial en associant l'ensemble des acteurs de la sphère agricole.

Grand Chambéry

Grand Chambéry est constituée pour plus de 90% de son territoire d'espaces agricoles, naturels et forestiers. Ces espaces structurent le paysage, renforcent l'identité locale et contribuent à la qualité du cadre de vie de l'agglomération de par leur importance dans l'équilibre environnemental, économique et social. La prise en compte de ces espaces devient effective et se construit au travers de la Charte forestière et du Schéma agricole territorial réalisés sur la base d'une organisation territoriale partenariale. Ces documents de programmation de l'espace rural, couplés au PLUi HD et aux autres compétences d'aménagement portées par l'agglomération, confèrent à Grand Chambéry la légitimité pour piloter les thématiques du foncier agricole, de la ressource en eau et du développement des énergies renouvelables.

Les Parcs naturels régionaux

Les Parcs naturels régionaux sont créés, à l'initiative des élus locaux, pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Ils ont pour vocation d'asseoir un

développement économique et social du territoire, tout en préservant et valorisant leurs patrimoines. La richesse des Parcs réside dans la transversalité d'action dont ils font preuve dans leurs projets de territoire. 5 missions leurs sont assignées :

- la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager ;
- l'aménagement du territoire ;
- le développement économique et social ;
- l'accueil, l'éducation et l'information ;
- l'expérimentation, l'innovation.

La volonté de Grand Chambéry de copilotage d'une politique agricole avec la Chambre d'Agriculture et les Parcs offre une formidable opportunité de mettre en synergie nos compétences et les complémentarités entre structures pour renforcer les actions de tous pour un projet partagé autour de notre agriculture, élément majeur de la qualité de vie sur notre territoire.

▪ Parc naturel régional de Chartreuse (PNRC)

L'agriculture est une activité traditionnellement présente sur le Parc de Chartreuse et imprègne sa marque sur le territoire. Bénéficiant de la proximité de bassins de population importants, plus de 40 % des agriculteurs du massif sont impliqués dans la transformation et la vente directe de leurs productions.

Le Parc de Chartreuse s'est également saisi d'enjeux émergents autour des questions alimentaires et de l'approvisionnement local de la restauration collective, en s'engageant avec les territoires voisins dans la mise en œuvre d'une Stratégie Agricole et Alimentaire Interterritoriale, qui se traduit par de nombreuses expérimentations.

Le Parc naturel régional de Chartreuse, à cheval sur 2 départements (Isère et Savoie), a lancé, en 2016, le processus de révision de sa charte. Les principales orientations de la nouvelle charte, qui couvrira la période 2020-2035, concernant l'agriculture et l'alimentation sont :

- Enrayer la déprise agricole et encourager la diversification des paysages par des projets agroforestiers ;
- Accompagner les agriculteurs et les filières dans leurs projets de développement et renforcer leur capacité d'adaptation aux multiples enjeux auxquels ils devront faire face demain ;
- Accompagner les projets d'installations – transmissions ;
- Sensibiliser les jeunes aux métiers de l'agriculture présents sur le territoire ;
- Mettre en place un espace de concertation pour améliorer la cohabitation des usages ;
- Accompagner les acteurs agricoles et forestiers vers des pratiques plus respectueuses de la biodiversité ;
- Favoriser l'approvisionnement local pour la restauration hors domicile ;
- Développer la vente en circuits courts pour les habitants ;
- Sensibiliser et accompagner le passage à l'agriculture biologique afin de répondre aux attentes des consommateurs et aux enjeux environnementaux ;
- Sensibiliser les agriculteurs aux évolutions du climat et développer une "culture" de la résilience chez les agriculteurs ;
- Mettre en place un suivi des impacts du changement climatique sur le fonctionnement des milieux agricoles et les activités économiques.

La mise en œuvre de cette nouvelle charte se fera, comme pour les précédentes, en partenariat avec les collectivités, l'AAC (Association des Agriculteurs de Chartreuse), les Chambres d'agriculture (Isère et Savoie Mont-Blanc) et les nombreux acteurs du territoire.

▪ Parc naturel régional du Massif des Bauges (PNRMB)

Depuis la création du Parc naturel régional du massif des Bauges, l'agriculture occupe une place centrale dans sa gouvernance, à travers l'Association des Agriculteurs du Parc et la mission agricole partagée avec la Chambre d'agriculture, ainsi que dans ses actions. Le Parc porte, entre autres, un Plan pastoral territorial d'investissements pour l'amélioration des alpages, accompagne les filières dans leurs démarches de produits de qualité et de diversification, met en place des mesures agroécologiques aux bénéfices des agriculteurs, valorise les produits et les savoir-faire et propose des recherches-actions pour envisager les évolutions d'avenir.

L'agriculture joue un rôle central dans de nombreux objectifs stratégiques ressortis de la révision en cours de la Charte du Parc, en particulier sur les enjeux d'autonomie et de qualité alimentaire,

d'agriculture à haute valeur environnementale, de biodiversité, de qualité des paysages, d'artificialisation des sols, de qualité de l'air et de l'eau, de changement climatique, d'autonomie énergétique, de conciliation des usages, d'économie circulaire...

L'objectif « Cultiver les interdépendances urbain-rural » relève du constat des destins totalement imbriqués du Massif des Bauges et des territoires urbains alentour. 44% de l'espace classé Parc recoupe celui de l'agglomération de Grand Chambéry.

Le Parc du Massif des Bauges sera plus particulièrement investi sur le volet A « Résiliences et transition » du schéma agricole avec ses compétences techniques sur l'agroécologie, les espaces pastoraux, l'adaptation écologique et climatique. Ses compétences sur la concertation et la conciliation d'usages, les énergies renouvelables, l'éducation au territoire et sa capacité d'expérimentation seront également mobilisées dans plusieurs actions.

Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc (CASMB)

La Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc est en charge du développement, de l'orientation et de l'accompagnement des activités agricoles, dans un objectif de performance économique, sociale et environnementale. Elle assure 3 missions principales :

- La représentation professionnelle auprès de l'Etat, des collectivités locales ou tout partenaire.
- Le conseil technique et l'accompagnement de terrain auprès des agriculteurs, groupements, filières et collectivités.
- Le développement local pour initier, réaliser ou participer à des projets collectifs au côté de nombreux partenaires.

C'est dans ce cadre que la CASMB participe à l'élaboration et au pilotage du schéma agricole de Grand Chambéry, aux côtés de la représentation agricole locale avec le GDA de la cluse de Chambéry et l'Association des Agriculteurs du Parc des Bauges.

Ce schéma constitue un véritable projet agricole de territoire, co-construit entre la profession agricole et les collectivités. Il apporte des réponses aux attentes de la population envers son alimentation et son environnement, il reconnaît la place de l'agriculture dans son contexte urbain, touristique et naturel, il aborde des thématiques d'avenir pour l'adaptation et la pérennisation de l'agriculture.

Cette démarche correspond bien à la volonté de la CASMB de développer des partenariats avec les collectivités locales.

LE PLUi HD, UN PROJET DE TERRITOIRE QUI PREND EN COMPTE L'AGRICULTURE

Dans le cadre de l'élaboration de son PLUi Habitat & Déplacements approuvé en décembre 2019, Grand Chambéry a fait un certain nombre de choix stratégiques pour répondre au mieux aux enjeux du territoire et aux besoins à court, moyen et long termes de tous les acteurs qui le composent à travers son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Clé de voûte du PLUi HD, le PADD fixe les orientations générales du projet politique à l'horizon 2030 qui s'articule autour de 3 axes d'intervention. Ainsi l'agriculture est prise en compte dans l'axe d'intervention inscrivant l'agglomération au cœur des transitions écologiques et énergétiques de demain.

L'orientation n°1 de cet axe définit une agglomération équilibrée et organisée autour de son armature urbaine, naturelle et agricole à travers plusieurs objectifs :

- Assurer la pérennité du potentiel de production agricole et conforter la diversité des filières à travers des choix d'aménagement durables et raisonnés :
- Préserver les espaces agricoles stratégiques et notamment :
 - Les terrains agricoles mécanisables et facilement accessibles pour les activités d'élevage, de maraîchage... afin de maintenir les capacités de fonctionnement des exploitations et contribuer à l'entretien des paysages de vallées, coteaux et contreforts.
 - Les tènements agricoles équipés, drainés ou situés à proximité des exploitations, et notamment des bâtiments d'élevage.
- Améliorer l'autonomie alimentaire et développer les circuits courts de l'agglomération en préservant notamment les espaces de productions agricoles spécialisés (maraîchage, horticulture, et arboriculture notamment) situés dans l'enveloppe urbaine du cœur d'agglomération.

- Garantir des conditions favorables au fonctionnement des exploitations agricoles et forestières existantes :
 - Fixer des limites durables à l'urbanisation aux franges du cœur d'agglomération, des bourgs, villages et hameaux afin de limiter les conflits d'usages et la pression foncière sur les espaces agricoles.
 - Sur les communes de montagne, localiser le développement de l'urbanisation en continuité des bourgs, villages et hameaux et proscrire le mitage des espaces agricoles.
 - Faciliter les reprises/transmissions d'exploitations et l'installation de jeunes agriculteurs en permettant l'adaptation des bâtiments agricoles, en adéquation avec les enjeux d'intégration paysagère et sociale de ces derniers.
 - Favoriser le maintien des alpages, richesse agricole, paysagère et écologique, en assurant leur accessibilité au regard des besoins spécifiques des exploitations qui garantissent leur entretien.
 - Initier un projet collectif fédérateur autour d'une agriculture de proximité et de qualité :
 - Développer les points de vente directe préférentiellement dans les espaces de centralité comme support de valorisation du terroir et de développement du commerce de proximité et des marchés.
 - Poursuivre la valorisation des filières labellisée (AOP « Tome des Bauges », AOC vins de Savoie, IGP Raclette, tome de Savoie et fruits de Savoie...) en s'appuyant sur le fonctionnement des coopératives laitières et des commerces liées aux produits du terroir.
 - Poursuivre les actions de communication/promotion/ sensibilisation autour de l'agriculture de proximité et encourager les expérimentations locales en matière de gestion de l'approvisionnement en circuits-courts.
 - Encourager les pratiques agricoles raisonnées et de qualité environnementale qui limitent l'impact des exploitations sur les milieux.

Le contexte agricole

LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Le territoire compte 206 exploitations agricoles professionnelles, avec une relative stabilité sur le nombre depuis 2008 mais une certaine disparité dans leur répartition : sur le cœur des Bauges, la moyenne par commune est d'environ 4 exploitations alors qu'elle est de plus de 6 sur le reste du territoire. 22% des exploitations sont situées sur la commune de La Motte-Servolex, mais la zone urbaine a perdu 25% des exploitations depuis 2008

Globalement, le mouvement de restructuration et professionnalisation des exploitations se poursuit avec la diminution des exploitations de petite taille en double activité. Cette particularité est très marquée sur le secteur des Bauges avec 15% seulement des agriculteurs qui exercent en double activité contrairement à d'autres territoires de montagne savoyards.

La moyenne d'âge des chefs d'exploitations est de 43 ans sur le cœur des Bauges, contre 49 ans sur le reste du territoire.

Au total l'activité agricole du territoire génère près de 500 Equivalents Temps Plein. L'aide familiale non rémunérée représente un appui non négligeable, voire indispensable, pour les exploitations et une part importante de la main d'œuvre agricole totale.

Sur le territoire des Bauges, la moitié des exploitations sont sous forme sociétaire à au moins 2 associés alors que les exploitations individuelles restent majoritaires sur les 24 communes de l'ex-Chambéry métropole où 30% des actifs seront à remplacer dans les 10 ans pour assurer le maintien de la production.

L'enjeu de transmission et renouvellement des exploitations sur les volets humain, foncier, économique est majeur pour la pérennité de l'agriculture du territoire à 10 ans, avec un phénomène plus marqué sur le secteur autour de la cluse de Chambéry.

LES FILIERES STRATEGIQUES

Le territoire présente une agriculture particulièrement diversifiée avec plus de 10 filières représentées sur les exploitations professionnelles. Cependant, on note une large prédominance de l'élevage avec au total près de 70% des exploitations du territoire orientées sur cette filière, phénomène particulièrement marqué sur les secteurs ruraux.

La particularité du territoire de l'ex-Chambéry métropole est que 27% des exploitations ont 2 productions et 10% d'entre elles ont 3 productions. Au contraire sur le cœur des Bauges les exploitations sont presque exclusivement spécialisées.

Filières	Nombre d'exploitations agricoles		
	Cœur des Bauges	Ex-Chambéry métropole	Grand Chambéry
Bovins lait	39	28	67
Bovins viande	4	46	50
Maraîchage	1	15	16
Caprins / Ovins	7	6	13
Equins	3	9	12
Arboriculture	0	12	12
Viticulture	0	8	8
Horticulture / Pépinières	1	5	6
Céréales / Foin	0	6	6
Apiculture	0	6	6
Divers autres	4	6	10
TOTAL	59	147	206

Filière laitière

Elle compte 80 exploitations sur de la production laitière bovine ou caprine. Sur le cœur des Bauges la totalité de la production laitière bovine est valorisée sous signe de qualité : 95% des exploitations

produisent de la Tome des Bauges, les fermes restantes ayant fait le choix de l'IGP Tomme et Emmental de Savoie.

Sur le secteur ex-Chambéry métropole 90% de la production laitière est valorisé en IGP Tomme et Emmental de Savoie.

La surface moyenne exploitée en bovin lait et le nombre de de tête de bétail varient en fonction de la localisation et de la structuration des exploitations :

- 70 ha pour 70 UGB (dont 44 vaches laitières en moyenne), sur le territoire de l'ex-Chambéry métropole.

- 140 ha environ en comptant les surfaces d'alpages pour 83 UGB (dont 56 vaches laitières en moyenne), sur le territoire du cœur des Bauges.

La filière lait de chèvre valorise la totalité de sa production en vente directe ou circuits courts.

Filière viande

Elle compte 50 exploitations qui sont majoritairement des structures individuelles, traditionnelles et qui vendent des bœufs et des génisses à des négociants. 40% des producteurs sont double actifs sur le secteur ex-Chambéry métropole.

L'exploitation moyenne est de 44 UGB sur 53 ha pour les 50 exploitations professionnelles, contre 7 UGB pour les 36 exploitations non professionnelles présentes sur Grand Chambéry. Cette filière fragile économiquement et humainement entretient près de 40% de la surface agricole utile du territoire, notamment les coteaux difficiles d'accès et pentus.

En Savoie le taux d'autosuffisance sur la commercialisation de la viande bovine est de 30% seulement, le potentiel de valorisation en vente directe et circuits courts (notamment avec la Marque Parc) est donc important, en s'appuyant sur les outils développés (abattoir de Chambéry et CUMA de découpe liée). Cependant le marché est perturbé par l'importante proportion de vaches laitières de réforme qui fournissent le marché de la viande localement.

Filière maraîchère

Elle compte 16 exploitations majoritairement situées en zone de plaine, cultivant 60 ha de légumes dont 10 ha en Agriculture Biologique, soit une surface moyenne de 2,5 ha par exploitation. Cette filière utilise des surfaces à haute valeur ajoutée et est génératrice d'emplois.

Le taux d'autosuffisance du territoire en légumes est estimé à 18% ; la totalité de la production est valorisée en vente directe et circuits courts.

Le principal enjeu de cette filière phare du territoire en production végétale se situe au niveau du foncier avec des besoins de surfaces complémentaires et pérennes et de sécurisation de la ressource en eau.

Filière arboricole

Les 12 exploitations de la filière sont exclusivement situées sur les communes de La Motte-Servolex et Saint-Sulpice. 73 ha des surfaces agricoles sont cultivés en vergers (dont 5 ha en agriculture Biologique) avec une surface moyenne de 5 ha par exploitation.

La valorisation de la production se fait en vente directe et circuits courts, mais également en vente en gros. Une partie de la production est labellisée IGP Pommes et Poires de Savoie.

L'enjeu principal de la filière arboricole porte sur la transmission et reprise des vergers dans les 10 prochaines années.

Filière viticole

Elle compte 8 exploitations professionnelles situées à Saint-Baldoph, Saint-Jeoire-Prieuré et Saint-Alban-Leyse, cultivant 68 ha de vignes (pas d'exploitations en Agriculture Biologique).

Les modes de commercialisation sont très divers : vente directe ou coopératives. 80% des producteurs vendent leur production à des négociants, ce qui représente 30 à 40% des volumes de vin produits.

6 autres exploitations ont une production viticole en complément d'une autre activité agricole.

FONCIER AGRICOLE

Le foncier agricole de Grand Chambéry représente 13 324 ha soit 25% du territoire. Plus de 85% des surfaces sont exploitées par des agriculteurs professionnels ayant leur siège sur le territoire de l'agglomération et environ 8% par des agriculteurs extérieurs. Près de 400 ha sont exploités par des agriculteurs non professionnels ou pour des usages de « loisirs ».

Typologie des surfaces	Surfaces agricoles par typologie		
	Cœur des Bauges	Ex-Chambéry métropole	Grand Chambéry
Prairies permanentes	4 860 ha	4 720 ha	9 580 ha
Alpages	2 500 ha	0 ha	2 500 ha
Prairies temporaires	0 ha	236 ha	236 ha
Cultures	40 ha	590 ha	630 ha
Arboriculture	0	73 ha	73 ha
Maraîchage et petits fruits	0	60 ha	60 ha
Horticulture et pépinière	0	177 ha	177 ha
Viticulture	0	68 ha	68 ha
TOTAL	7 400 ha	5 924 ha	13 324 ha

90% des surfaces agricoles sont des prairies permanentes ou des alpages, surfaces stratégiques en zone d'élevage pour nourrir les troupeaux et assurer l'autonomie fourragère pour l'hiver.

Près de 5% des surfaces sont cultivées en céréales destinées essentiellement à la consommation animale locale.

Les cultures spécialisées représentent seulement 3% des surfaces mais plus de 33% des emplois du secteur et 44% du chiffre d'affaires agricole du territoire.

Sur le secteur du cœur des Bauges, les agriculteurs sont propriétaires d'environ 30% des surfaces qu'ils exploitent, alors que ce taux est largement plus faible sur le reste du territoire où ils sont propriétaires en moyenne de seulement 16% du foncier qu'ils travaillent. Cette situation génère une fragilité au quotidien et des inquiétudes sur la pérennité et la rentabilité des exploitations agricoles. La pression foncière observée sur la cluse de Chambéry accentue encore ce phénomène.

Un plan d'actions pour une agriculture multifonctionnelle intégrée et durable

QUELLE AGRICULTURE POUR DEMAIN SUR LE TERRITOIRE DE GRAND CHAMBERY ?

Le Schéma agricole territorial doit permettre de s'accorder sur les différentes fonctions attendues de l'agriculture sur le territoire et vise à répondre aux enjeux agricoles de demain, à l'échelle des 38 communes urbaines et rurales de Grand Chambéry. Il doit encourager le développement d'une agriculture multifonctionnelle intégrée et durable sur le territoire. Le concept de multifonctionnalité de l'activité agricole peut donner du sens au métier d'agriculteur et à l'agriculture et montre qu'elle remplit de nombreuses fonctions :

- de production et transformation : biens alimentaires et non alimentaires ;
- économiques : production de biens marchands et non marchands (lesquels constituent indéniablement une richesse qui doit trouver une rémunération) et de services ;
- environnementales : entretien des paysages et de l'espace rural, gestion de milieux naturels, préservation de la biodiversité ;
- sociales : création d'emplois, occupation du territoire et animation du monde rural ;
- culturelles : transmission d'un patrimoine culturel spécifique.

Ces différentes fonctions doivent impérativement être appréhendées et encouragées globalement, sous l'angle de la durabilité au sein du territoire. Le développement durable est un raisonnement global qui s'intéresse autant aux pratiques agricoles vertueuses qu'à l'évolution des systèmes de production ou la gestion intégrée des exploitations et leur articulation avec le développement rural local. De plus, l'agriculture de proximité peut s'appuyer sur la forte demande sociétale à consommer des produits locaux pour retrouver du lien au terroir, aux saisons, aux saveurs en diminuant son empreinte écologique.

Ces multiples fonctions sont souvent intégrées et imbriquées les unes dans les autres au sein de l'activité agricole du fait des divers effets de la production agricole sur l'environnement naturel et socio-économique du territoire. Le Schéma agricole territorial doit permettre de s'accorder sur la diversité des utilités attendues de l'agriculture sur le territoire et vise à répondre aux enjeux agricoles de demain, à l'échelle des 38 communes urbaines et rurales de Grand Chambéry.

ELABORATION DU PLAN D' ACTIONS

Méthodologie

Un comité de pilotage préside la démarche de révision pour la co-construction du Schéma agricole territorial. Il est composé de Grand Chambéry, la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, les PNR de Chartreuse et du Massif des Bauges, le GDA de la cluse de Chambéry et l'Association des agriculteurs des Bauges. Ce Copil a défini les 4 axes stratégiques et 1 axe d'animation.

La co-construction du plan d'actions s'est faite dans le cadre d'une démarche partenariale en plusieurs phases :

- Septembre 2019 : 1 séminaire technique pour faire émerger les propositions d'actions en liens avec les axes stratégiques ;
- Novembre 2019 : 4 réunions territoriales à destination des élus et agriculteurs pour compléter, valider et prioriser les actions proposées dans le cadre d'ateliers ;
- Décembre 2019 : validation du programme d'actions par le Copil ;
- Janvier 2020 : rédaction des fiches action ;
- Février 2020 : approbation du Schéma agricole territorial par les 4 structures partenaires.
- Mars 2020 ; signature de la convention cadre quadripartite portant sur la gouvernance et la mise en œuvre des actions.

Présentation

▪ 4 axes stratégiques déclinés en 12 enjeux puis 22 thématiques et 1 axe transversal portant sur la gouvernance et l'animation :

1. Axe A : Environnement et résilience
2. Axe B : Gestion et partage des ressources
3. Axe C : L'économie au service de l'humain
4. Axe D : Vivre ensemble
5. Axe E : Gouvernance et animation

▪ 39 actions opérationnelles et 1 action de pilotage et d'animation.

Axes	Enjeux	Thématiques	Actions
Axe A : Environnement et résilience	2	4	7
Axe B : Gestion et partage des ressources	3	6	12
Axe C : L'économie au service de l'humain	3	6	7
Axe D : Vivre ensemble	4	6	13
Axe E : Gouvernance et animation	1	1	1
TOTAL	13	23	40

LES 40 ACTIONS OPERATIONNELLES

Contenu

Pour chaque action un pilote parmi les 4 structures partenaires a été désigné. Il aura la charge de piloter et animer la mise en œuvre de l'action en partenariat avec les 3 autres structures et de mobiliser les différents partenaires.

Certaines actions, très transversales, seront portées par le Copil ainsi que l'action de mise en œuvre opérationnelle et d'animation générale.

Structure	Nombre d'actions pilotées
Grand Chambéry	15
Grand Chambéry CASMB	1
CASMB	14
PNRMB PNRC	3
COFIL	7

Le contenu des fiches action présente un rapide contexte et les objectifs de l'action puis une description de l'action. Seuls les grands axes de l'action sont initialement décrits, la méthodologie, les détails opérationnels, le financement des opérations et les indicateurs de suivi seront définis par le Copil au moment de la programmation de l'action.

Tableau synthétique

Voir Annexe 2.

Les fiches action

Voir Annexe 3.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS

La gouvernance

A l'issue de la démarche d'élaboration, une convention de partenariat définissant l'organisation de la gouvernance collégiale pour la mise en œuvre des actions sera signée par les 4 structures.

Le comité de pilotage

Composition du Copil :

- Grand Chambéry,
- Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc,
- PNR de Chartreuse,

- PNR du Massif des Bauges,
- GDA de la cluse de Chambéry,
- Association des agriculteurs des Bauges,
- Association des agriculteurs de Chartreuse.

Le Copil se réunira au moins 2 fois par an :

- En septembre pour le bilan de l'année n-1 et la définition des actions à mettre en œuvre l'année suivante. Le portage financier des actions devra être défini à ce moment-là afin de pouvoir être pris en compte lors des préparations budgétaires de chaque structure.
- En cours d'année pour un bilan intermédiaire devant éventuellement permettre un ajustement des opérations en cours. Cette réunion pourra être organisée alternativement dans les 4 structures et être l'occasion de faire des visites des différentes réalisations.

Le comité technique

Composition du Cotech : les techniciens des 4 structures pilotes. Selon les thématiques traitées, le Cotech pourra mobiliser les différents partenaires identifiés sur les actions en cours.

Le Cotech se réunira à une périodicité fonction des besoins.

Outil de suivi

Le suivi de la réalisation du Schéma agricole territorial pourra être mis en place grâce à un tableau de bord jouant le rôle d'outil d'observation de l'évolution de l'agriculture sur le territoire. Il permettra d'évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre.

Cet outil devra permettre de suivre annuellement ou sur une période de 2 ou 3 ans :

- Les indicateurs de suivi opérationnel définis pour chaque action.
- Une dizaine d'indicateurs d'évolution du contexte agricole du territoire à construire en lien avec les 4 axes stratégiques du Schéma agricole territorial.

Annexe 1

Tableau récapitulatif des actions du Schéma agricole 2010-2018

TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS DU SCHEMA AGRICOLE 2010 - 2018

Axe 1

Une agriculture de proximité concourant à une alimentation de qualité avec des produits locaux ; des filières stratégiques pour le territoire

ENJEU N°1 : maraîchage et arboriculture

- Action **1A**-pôle maraîchage : suivi plusieurs projets d'installation ; GT sur le foncier maraîchage
- Action **1B**-schéma directeur d'irrigation : stade PRO réalisé avec CISALB – création association d'irrigants par les agris, travaux retenue collinaire de La Villette en cours sous MO Grand Chambéry

ENJEU N°2 : filières laitière et viande

- Action **2A**-étude filière laitière : projet d'installation d'un atelier Tome des Bauges sur plateau de la Leysse
- Action **2B**-modernisation abattoir : rénovation et mise aux normes en 2014

ENJEU N°3 : restauration collective et circuits courts

- Action **3A**-soutien aux démarches de qualité : pas d'actions en cours
- Action **3B**-points de vente collectifs : magasin producteurs à La Ravoire
- Action **3C**-restauration collective scolaire : enquête / partenariat La Bio d'ici / étude et accompagnement de 4 communes par CASMB / Diffusion d'un kit pédagogique pour la restauration scolaire en 2017
- Action **3D**-circuits courts : mise à jour et réédition carte Goutez aux saveurs d'ici + appli numérique en 2017

Axe 2

Un cadre de vie attrayant pour les habitants et favorisant l'équilibre socio-économique du territoire

ENJEU°4 : vocation et gestion des espaces du cadre de vie

- Action **4A**-charte paysagère : réalisée / exposition disponible pour les communes
- Action **4B**-plan de gestion des espaces agricoles : à réaliser / des plans de gestion existent sur le plateau de la Leysse + Vimines + La Motte-Servolex / acquisition d'1 broyeur à chenilles télécommandé et d'1 déchiqueteuse bois-énergie, pour gestion de l'espace

ENJEU°5 : conventions avec la profession agricole

- Action **5A**-contractualisation avec la profession agricole : 29 contrats d'entretien signés / 116,8 ha / 21 agriculteurs concernés – renouvellement MAEC pelouses sèches et prairies remarquables
- Action **5B**-tarification préférentielle de l'eau : 21 conventions signées

Axe 3

Les espaces agricoles stratégiques pour l'agglomération

ENJEU°6 : définition d'espaces agricoles stratégiques

- Action **6A**-zonages d'intervention : PLUi
- Action **6B**-prise en compte des enjeux agricoles dans les PLU : 1 étude agricole à La Motte-Servolex / PLUi

ENJEU°7 : veille foncière

- Action **7A**-observatoire du foncier agricole : suivi des mutations du foncier agricole entre 2011 et 2016
- Action **7B**-acquisitions foncières stratégiques : La Ravoire (7,9 ha), Montagnole (5,2 ha) – Stratégie foncière agricole en cours d'élaboration

Axe 4

Communiquer sur l'agriculture et ses enjeux et sensibiliser les jeunes générations

ENJEU°8 : communication auprès de la population

- Action **8A**-communication : 4 n° Les Détachables de Cm24 publiés
- Action **8B**-soutiens manifestations agricoles : Foire Bio de Savoie, Fête de la Tarine, Fête de la Terre, Salon Tarine et Abondance, Stand JA de la Foire de Savoie, Journée technique CUMA, Comice agricole des Bauges, Concours des Crémant de France

ENJEU°9 : sensibiliser les jeunes générations et accueil du public

- Action **9A**-fermes pédagogiques : aide au transport pour les écoles (21 établissements aidés)
- Action **9B**-FDC espaces naturels et de loisirs : 18 opérations sur 7 sites différents

Annexe 2

Tableau synthétique du plan d'actions du Schéma agricole territorial 2020- 2025

Schéma agricole territorial 2020-2025 - Plan d'actions

Récapitulatif	Nb d'actions
Environnement	7
Ressource	12
L'économie agricole	7
Vivre ensemble	13
Gouvernance	1
Total	40

Pilote	Nb d'actions
PNR	3
CASMB	14
Grand Chambéry	15
COFIL	7
CASMB / GC	1
Total	40

Axe A - Environnement: résilience et transitions

Enjeux	Thématiques	N°	Propositions d'actions	Pilote
1. Environnement et biodiversité	1.1 Gestion et entretien de l'espace	A1.01	Accompagner l'adaptation des pratiques agricoles pour concilier performance économique et préservation de la biodiversité, notamment sur les milieux remarquables	PNR
		A1.02	Gérer une expérimentation sur les crédits carbone des espaces pastoraux et définir la redistribution par un pilotage territorial	PNR
	1.2 Pérenniser les alpages	A1.03	Soutenir l'activité économique en alpage (transformation, vente directe, accueil, petite restauration) par l'amélioration des équipements pastoraux (accès, eau, bâtiments, reconquête d'espace, lutte contre la prédation...)	PNR
2. Adaptation au changement climatique	2.1 Transition agro-écologique	A2.04	Accompagner la transition agroécologique par des démarches expérimentales ou de formation et le soutien aux investissements	CASMB
	2.2 Adaptation des pratiques et des cultures	A2.05	Expérimenter et mettre en place les cultures dérobées (mellifères, polliniques, maraîchères...) éventuellement en mutualisant les surfaces entre exploitations	CASMB
		A2.06	Inciter les agriculteurs à s'engager dans des démarches de qualité (AB, HVE, AOP, IGP...)	CASMB
		A2.07	Accompagner l'adaptation des pratiques et des cultures au changement climatique	CASMB

Axe B - Gestion et partage des ressources

Enjeux	Thématiques	N°	Propositions d'actions	Pilote
3. Foncier	3.1 Urbanisme	B3.08	Définir une stratégie foncière agricole pour le territoire	Grand Chambéry
		B3.09	Outils de maîtrise foncière ou d'usage	Grand Chambéry
		B3.10	Animation et réorganisation foncières	Grand Chambéry
	3.2 Préservation	B3.11	Créer un fonds de compensation pour l'acquisition et la gestion foncière avec un outil de maîtrise et de gestion du foncier (Conservatoire des parcelles agricoles)	Grand Chambéry
4. Ressource en eau	4.1 Economie et partage de la ressource	B4.12	Accompagner les projets d'économie d'eau	Grand Chambéry
		B4.13	Réflexion sur la gestion de la ressource en eau et la gouvernance du partage de l'eau: état des lieux et perspectives	Grand Chambéry
	4.2 Distribution / Stockage	B4.14	Etendre et poursuivre le dispositif de tarification préférentielle de l'eau pour les agriculteurs à tout le territoire avec les conditions actuelles harmonisées	Grand Chambéry
		B4.15	Réfléchir à un conditionnement renforcé de la tarification préférentielle de l'eau pour les agriculteurs	Grand Chambéry
		B4.16	Accompagnement / financement des projets de stockage individuel / collectif (irrigation ou abreuvement)	Grand Chambéry
5. Energies renouvelables	5.1 Economie	B5.17	Inciter aux économies d'énergie sur les exploitations agricoles et ateliers de transformation	Grand Chambéry
	5.2 Production	B5.18	Inciter la production d'EnR dans les exploitations agricoles	Grand Chambéry
		B5.19	Développer la filière méthanisation du gisement jusqu'à l'utilisation des véhicules GNV	Grand Chambéry

Axe C - L'économie au service de l'humain

Enjeux	Thématiques	N°	Propositions d'actions	Pilote
6. Circuits locaux	6.1 Promotion et commercialisation	C6.20	Renforcer la promotion et la commercialisation des produits locaux sur le territoire	Grand Chambéry CASMB
7. Filières	7.1 Filières stratégiques (maraîchage, arboriculture et élevage)	C7.21	Soutien et accompagnement aux filières stratégiques (foncier, bâtiments, équipements)	CASMB
8. Renouvellement des générations	8.1 Renouvellement	C8.22	Renforcer le lien avec les établissements scolaires et de formation agricole pour faire connaître le métier d'agriculteur	CASMB
	8.2 Installation	C8.23	Faciliter le lien entre le porteur de projet et les interlocuteurs de l'installation / transmission agricole	CASMB
		C8.24	Aider à l'installation des jeunes notamment en maraîchage et arboriculture (avec priorité au bio)	CASMB
	8.3 Transmission	C8.25	Anticiper les transmissions par la mise en place d'un comité local du foncier installation / reprise	CASMB
	8.4 Conditions de travail	C8.26	Des outils pour améliorer la vivabilité des exploitations et le bien-être au travail	CASMB

Axe D - Vivre ensemble

Enjeux	Thématiques	N°	Propositions d'actions	Pilote
9. Coopération et médiation	9.1 Développer et accompagner des structures collectives	D9.27	Accompagner et massifier le développement des structures collectives (CUMA, associations, groupements de producteurs...)	COFIL
		D9.28	Décloisonner entre les filières et favoriser l'émergence de nouvelles formes d'exploitations agricoles dans une optique d'économie circulaire	COFIL
	9.2 Conciliation des usages	D9.29	Recréer des garde-champêtres	COFIL
10. Faire connaître l'agriculture	10.1 Communication et médiation	D10.30	Créer des temps d'échanges entre les habitants et les agriculteurs du territoire afin notamment de faire connaître les pratiques agricoles	COFIL
		D10.31	Intégrer un volet alimentaire dans les projets d'aménagements urbains: développement des jardins partagés et plus d'arbres fruitiers dans les espaces publics	COFIL
		D10.32	Sensibilisation du jeune public à l'agriculture et à ses métiers	COFIL
11. Alimentation	11.1 Plan Alimentaire Territorial (PAT)	D11.33	Contribuer à un Plan Alimentaire Territorial en cohérence avec les territoires voisins	Grand Chambéry
		D11.34	Adaptation de l'agriculture aux changements de mode alimentaire et conforter les nouvelles filières	Grand Chambéry
		D11.35	Intégrer les filières locales dans la restauration collective et commerciale	Grand Chambéry
	11.2 Outils collectifs	D11.36	Installer des outils collectifs de transformation alimentaire (type légumerie, plateforme logistique virtuelle de produits locaux...) en collaboration avec les territoires voisins	CASMB
12. Agritourisme	12.1 Accueil à la ferme	D12.37	Développer l'agritourisme (camping à la ferme, accueil en alpage...) et l'accueil pédagogique (outils et aménagements d'accueil...)	CASMB
		D12.38	Mettre en place des chantiers jeunes à la ferme ou des chantiers participatifs	CASMB
		D12.39	Mettre en place des routes des productions et exploitations (vins, Tome des Bauges, maraîchage...)	CASMB

Axe E - Gouvernance

Enjeux	Thématiques	N°	Propositions d'actions	Pilote
13. Pilotage et déclinaison opérationnelle en mode projet	13.1 Animation partenariale du Schéma agricole	E13.40	Mise en œuvre opérationnelle des actions du Schéma agricole territorial	COFIL

Annexe 3

40 fiches actions du Schéma agricole territorial 2020-2025

Axe	A	Environnement : résilience et transitions
Enjeux	A1	Environnement et biodiversité
Thématique	1.1	Gestion et entretien de l'espace
Action	A1.01	Accompagner l'adaptation des pratiques agricoles pour concilier performance économique et préservation de la biodiversité, notamment sur les milieux remarquables

Organisation	
<i>Pilote de l'action</i> PNR	<i>Autres partenaires</i> Syndicats de produits CERAQ AFT'Alp SUACI Région AURA CSMB Etat

Contexte | Objectif

L'agriculture du territoire de Grand Chambéry fait face à de grands défis sociétaux, climatiques et environnementaux. Depuis de nombreuses années, les agriculteurs du territoire ont montré qu'il était possible de concilier biodiversité et rentabilité économique et certains ont fait évoluer leurs pratiques et itinéraires techniques afin d'intégrer l'enjeu de la préservation de la biodiversité. La biodiversité est aujourd'hui identifiée par certains producteurs comme un atout, permettant la résilience de leurs systèmes face aux changements globaux.

L'agriculture se modernise en permanence avec une diversification grandissante des types et modes de production, mais également la concentration des exploitations vers des structures plus grandes pour de meilleures conditions de travail au risque d'une intensification de certaines pratiques bien qu'elles restent sur des modèles extensifs.

L'attachement aux filières de qualité (AOP, IGP) et leurs développements (AB) sont des atouts qu'il faut préserver et faire évoluer pour renforcer la conciliation entre performances économiques et préservation de la biodiversité.

Description

L'action porte à la fois sur l'adaptation des systèmes d'exploitation pour renforcer l'autonomie des exploitations agricoles et leur transmissibilité dans de bonnes conditions, avec par exemple, la mise en place d'un observatoire des exploitations agricoles (localisation, types de production, surfaces exploitées, viabilité, transmission) dans une logique agronomique territorialisée, en expérimentant des nouveaux modes de production dans différentes filières (agroforesterie), en engageant les filières dans des démarches de qualification, via les outils collectifs des filières ou via une animation inter-filière.

L'action porte également sur la mise en place une politique agroécologique territorialisée, comme outil d'aménagement du territoire, en contribuant au Plan de Développement Rural Régional, pour un meilleur soutien des revenus agricoles, une simplification administrative et pour maintenir voire généraliser les dispositifs d'aides tels que les mesures agri-environnementales (MAEC, Natura 2000).

Enfin, pour une prise en compte plus forte de la biodiversité, il faut accompagner les acteurs agricoles avec des formations (exemples : "bout de champs", coûts de production, gestion des haies, reconnaissance floristique, ornithologique...) et des actions d'expérimentation collective ou individuelle de nouveaux itinéraires techniques en soutenant également les investissements matériel nécessaires à cette transition agro-écologique.

Indicateurs de suivi	
I.1s	
I.2s	
I.3s	
I.4s	
I.5s	

Liens avec autres dispositifs de référence	
PCAET	Action 3.11.5
CFT	
Charte PNRMB	X
Charte PNRC	X
Autres	PAEC

Axe	A	Environnement : résilience et transitions
Enjeux	A1	Environnement et biodiversité
Thématique	1.1	Gestion et entretien de l'espace
Action	A1.02	Gérer une expérimentation sur les crédits carbone des espaces pastoraux et définir la redistribution par un pilotage territorial

Organisation	
<i>Pilote de l'action</i> PNR	<i>Autres partenaires</i> Département 73

Contexte | Objectif

Le terme puits de carbone est utilisé pour désigner les réservoirs naturels (ou artificiels) qui absorbent le carbone présent dans l'air. La séquestration du carbone se fait par la végétation, aussi bien dans la partie souterraine qu'aérienne. Le processus de stockage et d'absorption de carbone permet d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre, responsables du changement climatique. La séquestration du carbone est donc un service écosystémique permettant la régulation du climat.

Les prairies et alpages du territoire représentent 12% des stocks de carbone du territoire, juste derrière la forêt, principal puits de carbone sur Grand Chambéry. En couplant ce potentiel de séquestration du carbone à l'image vitrine des alpages en Savoie, il est envisagé de mettre en place une expérimentation sur la valorisation de crédits carbone des espaces pastoraux afin de permettre d'en tirer une ressource financière pouvant concourir à améliorer le montant des investissements pour la gestion de ces espaces emblématiques.

Description

Processus de définition et de mise en place d'un système de crédits carbone sur les alpages :

- Définir le potentiel de séquestration moyen d'un hectare de surface en herbe sur les alpages des Bauges.
- Définir les surfaces d'alpages à intégrer dans le dispositif.
- Convertir en valeur monétaire la compensation carbone à monnayer sur les surfaces d'alpages.
- Créer, gérer et promouvoir une bourse de transactions des compensations carbone à l'attention des entreprises émettrices de CO₂ et souhaitant diminuer leur empreinte carbone et leurs impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre.
- Définir les critères de redistribution des crédits obtenus par un pilotage territorial.
- Flécher les financements obtenus sur des opérations de gestion et restauration des alpages.

Cette expérimentation, pourrait être mise en place en partenariat avec le Département de la Savoie et Grand Chambéry pourrait être un territoire pilote.

Indicateurs de suivi	
I.1s	
I.2s	
I.3s	
I.4s	
I.5s	

Liens avec autres dispositifs de référence	
PCAET	Orientation 3.11
CFT	
Charte PNRMB	
Charte PNRC	
Autres	

Axe	A	Environnement : résilience et transitions
Enjeux	A1	Environnement et biodiversité
Thématique	1.2	Pérenniser les alpages
Action	A1.03	Soutenir l'activité économique en alpage (transformation, vente directe, accueil, petite restauration) par l'amélioration des équipements pastoraux (accès, eau, bâtiments, reconquête d'espace, lutte contre la prédation...)

Organisation	
<i>Pilote de l'action</i> PNR	<i>Autres partenaires</i> SEA CERAQ AFP SICA d'Alpages coopératives syndicats de produits

Contexte | Objectif

Ce volet pastoral concerne le Massif des Bauges où les alpages et les zones pastorales représentent la moitié des surfaces agricoles de prairies du territoire PNR et 1/3 des exploitations agricoles sont liées aux alpages. On compte environ 6 000 bêtes dans l'ensemble des alpages dont une majorité de bovins et 1/3 de caprins. Ces animaux proviennent principalement des élevages du massif et des piémonts. Les troupeaux caprins, qui ont pris de l'ampleur depuis une vingtaine d'années, sont aujourd'hui protégés contre le loup, en particulier avec la présence de patous. Côté éleveurs bovins, les usages de l'alpage ont été modifiés ces dernières années, avec une diminution de l'activité laitière et une augmentation des cheptels de génisses. Ces choix sont corrélés à la disponibilité du foncier du bas, à l'accessibilité des alpages et leurs aménagements annexes (eau, chalets fonctionnels) et à des choix économiques et sociaux (valorisation du lait en alpage, contraintes d'exploitations et familiales...).

L'enjeu est donc le maintien des systèmes agro-pastoraux, éléments structurants du territoire, garants du maintien des espaces ouverts et des activités associées (récréatives, touristiques...) et de faciliter leurs adaptations aux changements sociétaux, climatiques et de consommation. La question du multi-usage (agriculture, exploitation forestière, pratiques de pleine nature, pratiques sportives et enjeux patrimoniaux) est prégnante aujourd'hui et cristallise parfois des conflits d'usage qui peuvent pénaliser l'activité pastorale.

Description

- Maintenir les systèmes agro-pastoraux comme éléments structurants du massif :
 - animer une conférence agropastorale, multi partenariale, qui recueille les besoins et oriente les actions ;
 - territoire support d'expérimentation (programme CEPAZ sur la valorisation des zones intermédiaires) ou de production d'outils de médiation à destination du grand public ;
 - créer un dispositif de maîtrise foncière de ces espaces, par les collectivités
- Structurer collectivement la gestion des espaces pastoraux :
 - soutenir l'amélioration des équipements pastoraux : création de dessertes pastorales, aménagement de chalet d'alpage, stockages d'eau... à travers un programme territorialisé ;
 - structurer collectivement des unités pastorales pour l'amélioration du fonctionnement et de l'entretien des équipements (Associations Foncières Pastorales, groupements pastoraux...) ;
 - développer la production laitière en alpage, voire expérimenter la gestion commune et multi-espèces (troupeaux d'intérêt collectifs) ;
 - préserver les systèmes agropastoraux des attaques de prédateurs et de ravageurs (grands prédateurs, ongulés, campagnols...).

Indicateurs de suivi	
1.1s	
1.2s	
1.3s	
1.4s	
1.5s	

Liens avec autres dispositifs de référence	
PCAET	Orientations 3.11 et 4.15
CFT	
Charte PNRMB	X
Charte PNRC	X
Autres	PPT

Axe	A	Environnement : résilience et transitions
Enjeux	A2	Adaptation au changement climatique
Thématique	2.1	Transition agro-écologique
Action	A2.04	Accompagner la transition agroécologique par des démarches expérimentales ou de formation et le soutien aux investissements

Organisation	
<i>Pilote de l'action</i> CASMB	<i>Autres partenaires</i> Syndicats de producteurs et groupements techniques Direction de l'eau GC CISALB

<i>Contexte Objectif</i>
<p>L'agriculture est par essence particulièrement soumise aux aléas climatiques. Mais le contexte évolue notablement, avec un réchauffement, une augmentation de la fréquence des sécheresses et des événements climatiques graves (grêle, gel tardif...) et de nouveaux ravageurs. Elle doit donc faire face à de nouveaux défis techniques et économiques.</p> <p>Par ailleurs, la population locale exprime régulièrement ses attentes en matière de protection de l'environnement, de réduction des risques de pollution notamment phytosanitaire et de nuisances, tout en plébiscitant l'approvisionnement en produits locaux de qualité.</p> <p>L'objectif est d'accompagner les agriculteurs dans une transition agro-écologique qui leur permette de concilier le risque climatique et sanitaire, la gestion de la ressource en eau, l'amélioration des pratiques les plus impactantes pour l'environnement et le voisinage, et les exigences de rentabilité économique et de faisabilité humaine.</p>

<i>Description</i>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser, faire émerger, accompagner et mettre en œuvre toutes démarches individuelles ou collectives en faveur de la transition agro-écologique, notamment par l'amélioration des pratiques actuelles ou la mise en œuvre de nouvelles techniques. Il s'agira notamment de former les exploitants, d'expérimenter avec eux de nouvelles méthodes, de vulgariser ces techniques... ▪ Soutenir les innovations et les démarches favorables à la préservation de l'environnement et à l'adaptation au changement climatique. Il s'agira d'informer, d'accompagner, de conseiller des agriculteurs, d'animer des groupes techniques ou des démarches collectives. ▪ Mobiliser des financements publics sur des investissements matériels, des changements de pratiques, des expérimentations ou toute autre dépense répondant aux objectifs de l'axe environnement résilience et transition. A titre d'exemple, l'action pourrait porter sur la gestion des haies (antidérive), le matériel alternatif aux traitements, la lutte biologique...

Indicateurs de suivi	
I.1s	
I.2s	
I.3s	
I.4s	
I.5s	

Liens avec autres dispositifs de référence	
PCAET	
CFT	
Charte PNRMB	X
Charte PNRC	X
Autres	

Axe	A	Environnement : résilience et transitions
Enjeux	A2	Adaptation au changement climatique
Thématique	2.2	Adaptation des pratiques et des cultures
Action	A2.05	Expérimenter et mettre en place les cultures dérochées (mellifères, polliniques, maraichères...) éventuellement en mutualisant les surfaces entre exploitations

Organisation	
<p><i>Pilote de l'action</i></p> <p>CASMB</p>	<p><i>Autres partenaires</i></p> <p>Syndicats de producteurs et groupements techniques GAPS Fournisseurs de semences Organismes d'expérimentations CISALB GDA Cluse de Chambéry CEN Savoie Département de la Savoie</p>

<i>Contexte Objectif</i>
<p>Les cultures dérochées s'intercalent entre les cultures dites principales des agriculteurs. Elles peuvent être à vocation pollinique, mellifère, fourragère, maraichère... et ont plusieurs avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - elles limitent la pollution de l'eau en évitant les sols nus et donc le lessivage des nutriments, - elles sécurisent la ressource fourragère en cas de sécheresse estivale, - elles ouvrent des possibilités de production légumière pour des exploitations maraichères en manque de surface, - elles offrent une ressource alimentaire supplémentaire aux abeilles et pollinisateurs. <p>Un des objectifs de l'agglomération est depuis longtemps d'augmenter l'autonomie du territoire en légumes. Or des éleveurs et céréaliers ont des parcelles inoccupées tout ou partie de l'année alors que les maraichers manquent de surface. La mise en place de rotations et intercultures légumières entre exploitations pourrait être un levier de croissance des surfaces de légumes.</p> <p>Le développement de dérochées fourragères est aussi une piste prometteuse de sécurisation de l'autonomie fourragère des élevages en cas d'accident climatique.</p>
<i>Description</i>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser, expérimenter, diffuser l'information, accompagner et mettre en œuvre toutes cultures dérochées, bandes tampons, mélanges d'espèces, nouvelles cultures... favorables à la biodiversité, à la qualité de l'eau, à l'autonomie fourragère et alimentaire du territoire et à l'économie des exploitations. ▪ Animer de la médiation foncière, des groupes techniques ou toute démarche individuelle et collective pour faciliter le développement de ces cultures dérochées. ▪ Mobiliser des financements publics sur la mise en place des cultures, les investissements matériels, les changements de pratiques (type MAE), les expérimentations ou toute autre dépense répondant aux objectifs de l'action. ▪ Contrat Vert et Bleu / Fiche action n°18 : développement des cultures dérochées polliniques. Coordination, recherches des surfaces et conventionnement avec les agriculteurs. Achat de semences et prestations de semis.

Indicateurs de suivi	
1.1s	
1.2s	
1.3s	
1.4s	
1.5s	

Liens avec autres dispositifs de référence	
PCAET	Action 3.11.7
CFT	
Charte PNRMB	
Charte PNRC	
Autres	3 ^e Contrat Vert et Bleu du lac du Bourget

Axe	A	Environnement : résilience et transitions
Enjeux	A2	Adaptation au changement climatique
Thématique	2.2	Adaptation des pratiques et des cultures
Action	A2.06	Inciter les agriculteurs à s'engager dans des démarches de qualité (AB, HVE, AOP, IGP...)

Organisation	
<i>Pilote de l'action</i> CASMB	<i>Autres partenaires</i> Syndicats de producteurs et groupements techniques Organismes De Gestion des produits sous SIQO

<i>Contexte Objectif</i>
<p>L'agriculture sur le territoire de Grand Chambéry est caractérisée par son engagement dans diverses démarches de qualité principalement en AOP et IGP laitière, viticole et arboricole. Ces démarches reconnues garantissent un lien au terroir, des méthodes de production et la qualité du produit. Mais elles sont souvent complétées par d'autres cahier des charges ou labels, soit d'entreprises notamment de la distribution, soit de démarches plus environnementales. Les consommateurs sont de plus en plus demandeurs d'engagements sur ce point de la préservation de l'environnement au sens large, de la biodiversité, de la qualité de l'eau... L'objectif est de répondre à ces attentes sociétales en incitant les agriculteurs à s'engager dans de nouvelles démarches de certification. Il ne s'agit pas de remplacer les signes de qualité actuels mais de les compléter pour conserver l'avance de notre agriculture dans ce domaine.</p>
<i>Description</i>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser, diffuser l'information, accompagner les démarches individuelles et collectives pour entrer (ou rester) dans les signes de qualité des produits (SIQO) et dans les certifications environnementales notamment l'Agriculture Biologique (AB) et la Haute Valeur Environnementale (HVE). Cet accompagnement vise autant l'évolution des démarches de qualité existantes que le développement de nouvelles démarches. ▪ Mobiliser des financements publics pour les éventuels investissements et changements de pratiques nécessaires à ces certifications. <p><i>La certification HVE s'amorce sur les Savoie, elle vise à identifier, améliorer et valoriser les pratiques plus particulièrement respectueuses de l'environnement. Elle s'appuie sur quatre thématiques clés : la préservation de la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation, la gestion de la ressource en eau. Ces démarches restent volontaires, l'objectif est d'accompagner et faire progresser les exploitations.</i></p>

Indicateurs de suivi	
1.1s	
1.2s	
1.3s	
1.4s	
1.5s	

Liens avec autres dispositifs de référence	
PCAET	
CFT	
Charte PNRMB	X
Charte PNRC	X
Autres	

Axe	A	Environnement : résilience et transitions
Enjeux	A2	Adaptation au changement climatique
Thématique	2.2	Adaptation des pratiques et des cultures
Action	A2.07	Accompagner l'adaptation des pratiques et des cultures au changement climatique

Organisation	
<i>Pilote de l'action</i> CASMB	<i>Autres partenaires</i> Syndicats de producteurs et groupements techniques Coopératives Organismes de recherche Organismes De Gestion par filière Direction de l'eau GC CISALB

<i>Contexte Objectif</i>
<p>L'agriculture est par essence particulièrement soumise aux aléas climatiques. Mais le contexte évolue notablement, avec un réchauffement plus rapide dans les Alpes (+2,3 °C) qu'en moyenne française (+1 °C en 40 ans), une augmentation de la fréquence des sécheresses, des pics de chaleur et des événements climatiques graves (grêle, gel tardif...).</p> <p>Ces évolutions favorisent l'arrivée de nouveaux ravageurs des cultures ou l'augmentation des dégâts des ravageurs actuels. Il devient plus difficile de sécuriser les rendements, d'assurer l'autonomie en fourrage des élevages, voire simplement d'abreuver les animaux. L'agriculture doit donc faire face à de nouveaux défis techniques, culturels, humains, économiques et s'adapter.</p> <p>L'objectif est de sécuriser le fonctionnement et la rentabilité des exploitations face à ces changements liés au climat.</p>
<i>Description</i>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser, faire émerger, accompagner et mettre en œuvre toutes démarches individuelles ou collectives en faveur de l'adaptation au changement climatique, par l'évolution des pratiques actuelles ou la mise en œuvre de nouvelles techniques. Il s'agira notamment d'informer, de former, d'accompagner, d'expérimenter, de conseiller des agriculteurs, d'animer des groupes techniques ou des démarches collectives par filières ou inter-filières. ▪ Mobiliser des financements publics sur des investissements matériels, des changements de pratiques (type MAE), des expérimentations ou toute autre dépense répondant aux objectifs la fiche action. <p>A titre d'exemple, l'action pourrait porter sur la gestion des rotations de cultures, l'agro-foresterie, les cultures dérobées, les méteils (mélange de semences), les légumineuses, la gestion et le stockage de l'eau ...</p>

Indicateurs de suivi	
I.1s	
I.2s	
I.3s	
I.4s	
I.5s	

Liens avec autres dispositifs de référence	
PCAET	
CFT	
Charte PNRMB	X
Charte PNRG	X
Autres	

Axe	B	Gestion et partage des ressources
Enjeux	B3	Foncier
Thématique	3.1	Urbanisme
Action	B3.08	Définir une stratégie foncière agricole pour le territoire

Organisation	
<i>Pilote de l'action</i> Grand Chambéry	<i>Autres partenaires</i> Département Savoie DDT 73 SAFER Comité technique départemental SAFER Profession agricole

<i>Contexte Objectif</i>
<p>Le territoire de Grand Chambéry est composé de près de 25% de sa surface en espaces agricoles, soit 13 065 ha.</p> <p>Le Schéma agricole territorial vise à conforter les filières maraîchère et arboricole sur des terres permettant des cultures à forte valeur ajoutée, pour améliorer l'auto-alimentation locale. Afin d'atteindre cet objectif, il convient de définir des zonages d'intervention spécifiques de la politique foncière agricole de l'agglomération pour le maintien d'une activité agricole multifonctionnelle offrant une mosaïque de productions et participant à l'entretien du cadre de vie sur le territoire. La définition des zones agricoles stratégiques devra se faire de manière collégiale entre les différents acteurs, dans le cadre d'une action foncière partagée et partenariale pour permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - restructurer et rationaliser des îlots d'exploitation pour les rendre plus fonctionnels ; - installer de nouvelles exploitations sur les filières stratégiques ; - conforter des exploitations ; - Réaliser des compensations foncières suite à des projets d'aménagement.

<i>Description</i>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Principes de la stratégie foncière agricole partagée à élaborer en concertation avec l'ensemble des acteurs et à décliner sur le territoire : <ul style="list-style-type: none"> - Cartographier les zones à enjeux pour les filières maraîchère et arboricole et définir un zonage prioritaire d'intervention foncière de la collectivité. - Définir un principe de priorisation des affectations en acquisition ou conventionnement d'usage. - Définir un processus d'intervention foncière en propriété ou en usage par la collectivité et engagement de mise à disposition de la profession via une contractualisation pérenne et sécurisante pour l'exploitant. - Fiabiliser les projets d'installation grâce à du portage foncier. ▪ Organiser la mise en place d'un comité local de gestion du foncier permettant à l'ensemble des acteurs de participer à la gouvernance de la gestion foncière.

Indicateurs de suivi	
1.1s	
1.2s	
1.3s	
1.4s	
1.5s	

Liens avec autres dispositifs de référence	
PCAET	Action 4.15.3
CFT	
Charte PNRMB	X
Charte PNRC	X
Autres	

Axe	B	Gestion et partage des ressources
Enjeux	B3	Foncier
Thématique	3.1	Urbanisme
Action	B3.09	Outils de maîtrise foncière ou d'usage

Organisation	
<i>Pilote de l'action</i> Grand Chambéry	<i>Autres partenaires</i> Département Savoie DDT 73 SAFER Comité technique départemental SAFER Profession agricole Direction de l'urbanisme GC

<i>Contexte Objectif</i>
<p>Les exploitants agricoles n'ont pas la maîtrise du foncier qu'ils travaillent : ils sont propriétaires en moyenne de seulement 16% de leur foncier, principal outil de travail d'une exploitation agricole. Ceci a 2 conséquences principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La pression foncière se ressent fortement entre les exploitations du fait de la consommation d'espaces par l'urbanisation et à des fins de loisirs, par achat ou location de terre par des particuliers (pour des chevaux par exemple). - Cette situation génère une fragilité au quotidien, des inquiétudes pour l'avenir et limite parfois les choix entrepreneuriaux des agriculteurs, les investissements sur une exploitation étant en effet calculés sur 20-25 ans. <p>Les outils de maîtrise foncière ou d'usage seront à développer dans le cadre de la stratégie foncière définie au préalable pour conforter la présence et le développement de l'agriculture sur le territoire.</p>

<i>Description</i>
<p>Afin d'accompagner la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie foncière, plusieurs outils seront à mobiliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ PLUi HD et le règlement associé au zonage agricole. ▪ Instauration de périmètres de zones agricoles protégées (ZAP). ▪ Développer les associations foncières pastorales (AFP) pour la pérennisation et la gestion des alpages et zones pastorales ou autres structures de gestion du foncier (ASA, GFA, SCIC...). ▪ Mettre en place des périmètres de protection et d'aménagement des espaces agricoles et naturels périurbains non bâtis. Cet outil pourrait être l'aboutissement final d'une démarche forte visant la préservation du foncier à vocation agricole. <p><i>La loi confère aux Départements la possibilité d'instaurer des périmètres de protection et d'aménagement des espaces agricoles et naturels périurbains non bâtis (ex-PAEN), avec l'accord des communes et sur avis de la Chambre d'agriculture. Le programme d'actions associé précise les aménagements et les orientations de gestion permettant de favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière ainsi que la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages. A l'intérieur de ce périmètre, le Département ou, avec son accord, une autre collectivité territoriale ou un EPCI, peut réaliser des acquisitions foncières à l'amiable, par expropriation ou voie de préemption dans certains cas.</i></p>

Indicateurs de suivi	
1.1s	
1.2s	
1.3s	
1.4s	
1.5s	

Liens avec autres dispositifs de référence	
PCAET	Action 4.15.3
CFT	
Charte PNRMB	X
Charte PNRC	X
Autres	PLUi HD

Axe	B	Gestion et partage des ressources
Enjeux	B3	Foncier
Thématique	3.1	Urbanisme
Action	B3.10	Animation et réorganisation foncières

Organisation	
<i>Pilote de l'action</i> Grand Chambéry	<i>Autres partenaires</i> Département Savoie DDT 73 SAFER Comité technique départemental SAFER Profession agricole Direction de l'urbanisme GC

<i>Contexte Objectif</i>
<p>Assurer la pérennité du potentiel de production agricole et conforter la diversité des filières à travers des choix d'aménagements durables et raisonnés et par la préservation des espaces agricoles stratégiques sont des objectifs issus du PLUi HD. Différentes actions d'animation et de réorganisation foncières doivent permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver les terrains agricoles mécanisables et facilement accessibles pour les activités d'élevage, de maraîchage... afin de maintenir les capacités de fonctionnement des exploitations et contribuer à l'entretien des paysages de vallées, coteaux et contreforts. - Préserver les tenements agricoles équipés, irrigués ou situés à proximité des exploitations, et notamment des bâtiments d'élevage. - Faciliter les reprises / transmissions d'exploitations et l'installation de jeunes agriculteurs en permettant l'adaptation des bâtiments agricoles, en adéquation avec les enjeux d'intégration paysagère et sociales de ces derniers. - Favoriser le maintien des alpages, richesse agricole, paysagère et écologique, en assurant leur accessibilité au regard des besoins spécifiques des exploitations qui garantissent leur entretien. - Améliorer l'autonomie alimentaire et développer les circuits courts de l'agglomération en préservant notamment les espaces de productions agricoles spécialisés (maraîchage, horticulture, et arboriculture notamment) situés dans l'enveloppe urbaine du cœur d'agglomération.
<i>Description</i>
<p>L'animation foncière intervient dans le cadre de la stratégie foncière agricole et la mise en place des outils de maîtrise foncière ou d'usage. La prospection et la maîtrise foncière ou d'usage sur des périmètres définis pour un projet donné (eau, énergie, foncier...) doivent permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rassembler des parcelles agricoles sous forme de pôles dédiés à une filière ou pour rationaliser le fonctionnement des exploitations ; ▪ Favoriser l'acquisition foncière ou la pérennisation du foncier agricole autour des infrastructures d'accès à l'eau ; ▪ Assurer une veille ciblée sur des zones agricoles prioritaires ; ▪ Réaliser une animation foncière avant transmission d'exploitation (propriétés, cultures). <p>Des actions de réorganisation foncière pourront permettre des échanges en propriété ou en cultures pour le recentrage des sièges d'exploitation dans leurs îlots de production pour limiter les déplacements et rationaliser la gestion des exploitations.</p>

Indicateurs de suivi	
1.1s	
1.2s	
1.3s	
1.4s	
1.5s	

Liens avec autres dispositifs de référence	
PCAET	Action 4.15.3
CFT	
Charte PNRMB	
Charte PNRC	
Autres	PLUi HD

Axe	B	Gestion et partage des ressources
Enjeux	B3	Foncier
Thématique	3.2	Préservation
Action	B3.11	Créer un fonds de compensation pour l'acquisition et la gestion foncière avec un outil de maîtrise et de gestion du foncier (Conservatoire des parcelles agricoles)

Organisation	
<i>Pilote de l'action</i> Grand Chambéry	<i>Autres partenaires</i> EPFL SAFER Département Savoie DDT 73 Profession agricole

Contexte | Objectif

La préservation du foncier agricole est un objectif primordial pour conserver l'outil de travail des exploitations agricoles et permettre à la filière agricole du territoire d'assurer une production locale diversifiée.

La définition d'une stratégie foncière agricole pourra être accompagnée de la création d'un conservatoire des parcelles agricole. Cet outil de maîtrise et de gestion du foncier agricole pourrait être financé par la mise en place d'un fonds de compensation pour l'acquisition et la gestion foncière.

Description

Définir et mettre en place une taxe de compensation foncière sur les parcelles classées en U ou AU mais encore à usage agricole appliquée aux pétitionnaires lors de l'achat de ces parcelles en vue d'une urbanisation pour compenser la perte de l'usage agricole. Cette taxe permettrait d'alimenter un fonds de compensation administré par un Conservatoire des parcelles agricoles avec un pilotage territorial et politique.

Les parcelles acquises grâce à ce fonds seront ensuite mises à disposition des exploitations agricoles, pour une maîtrise d'usage durable par un bail de carrière ou autre outil pérenne.

Ce fonds permettra d'assurer la sécurisation du foncier agricole et de réaliser divers actions en faveur du développement de l'activité agricole du territoire :

- la restructuration et rationalisation d'îlots d'exploitation pour les rendre plus fonctionnels ;
- l'installation de nouvelles exploitations sur les filières stratégiques ;
- le confortement d'exploitations ;
- des compensations foncières suite à des projets d'aménagement.

Indicateurs de suivi	
I.1s	
I.2s	
I.3s	
I.4s	
I.5s	

Liens avec autres dispositifs de référence	
PCAET	Action 4.15.3
CFT	
Charte PNRMB	
Charte PNRG	
Autres	PLUi HD

Axe	B	Gestion et partage des ressources
Enjeux	B4	Ressource en eau
Thématique	4.1	Economie et partage de la ressource
Action	B4.12	Accompagner les projets d'économie d'eau

Organisation	
<i>Pilote de l'action</i> Grand Chambéry	<i>Autres partenaires</i> CISALB Direction de l'eau GC SMIAC Agence de l'eau DDT 73

Contexte | Objectif

L'eau est un facteur déterminant de la production agricole. Elle sécurise les rendements et contribue à améliorer la qualité des produits. C'est en même temps une ressource rare, faisant l'objet d'une gestion concertée afin d'assurer sa bonne répartition entre ses différents utilisateurs et sa durabilité à long terme. Les prélèvements d'eau pour l'irrigation, qui peuvent représenter jusqu'à 30% des débits des cours d'eau en période d'étiage, constituent un enjeu significatif en la matière.

La gestion quantitative de la ressource en eau implique une réflexion et une sensibilisation sur les actions en faveur des économies d'eau afin de sécuriser l'accès à l'eau pour les exploitations agricoles.

Description

- Accompagner la réduction des consommations d'eau potable avec partage de la ressource en eau conciliant les différents usages dont les besoins pour l'eau potable et le tourisme.
- Accompagner les exploitations agricoles dans la réalisation de projets individuels d'économie ou de substitution (investissement en matériel d'irrigation économe, stockage des eaux pluviales, raccordement au réseau AEP alimenté par une source pérenne...).
- Accompagner et conseiller l'adaptation des productions et des systèmes agricoles aux conditions pédoclimatiques.

Indicateurs de suivi	
I.1s	
I.2s	
I.3s	
I.4s	
I.5s	

Liens avec autres dispositifs de référence	
PCAET	Orientation 4.17
CFT	
Charte PNRMB	X
Charte PNRC	X
Autres	Plan de gestion de la ressource en eau

Axe	B	Gestion et partage des ressources
Enjeux	B4	Ressource en eau
Thématique	4.1	Economie et partage de la ressource
Action	B4.13	Réflexion sur la gestion de la ressource en eau et la gouvernance du partage de l'eau : état des lieux et perspectives

Organisation	
<i>Pilote de l'action</i> Grand Chambéry	<i>Autres partenaires</i> CISALB Direction de l'eau GC SMIAC Agence de l'eau DDT 73

Contexte | Objectif

Le régime des précipitations présente une grande variabilité d'une année à l'autre : depuis 2003, le territoire de Grand Chambéry a perdu l'équivalent de 1,5 année de pluie. Cette raréfaction de la ressource en eau invite à une gestion partagée et équilibrée de cette ressource sur le territoire avec une vision d'ensemble, tenant compte de tous les usages de l'eau (eau potable, assainissement, industries, irrigation, énergie, pêche, usages récréatifs...) en associant l'ensemble des acteurs du territoire.

Le partage équitable de la ressource en eau ou équité d'accès entre exploitants agricoles est également une question importante à prendre en compte.

Description

- Réaliser un état des lieux prospectif sur les zones à risque de manque d'eau en tenant compte des usages agricoles, industriels, récréatifs et des besoins en eau potable intégrant la croissance de la population et le développement territorial.
- Organiser la répartition des volumes prélevables agricoles, en commençant par les ZRE, en fonction d'une cartographie des besoins (irrigation, abreuvement notamment) et des usages.
- Poursuivre la mise en œuvre du schéma directeur d'irrigation de l'Epine.
- Réaliser un schéma directeur de l'usage et des besoins agricoles de la ressource en eau sur les Bauges et le Plateau de la Leysse.
- Participer à la mise en place d'une instance de pilotage de la gestion concertée de la ressource en eau et de gouvernance du partage de l'eau avec l'ensemble des acteurs concernés.

Indicateurs de suivi	
I.1s	
I.2s	
I.3s	
I.4s	
I.5s	

Liens avec autres dispositifs de référence	
PCAET	Orientation 4.17
CFT	
Charte PNRMB	X
Charte PNRC	X
Autres	Plan de gestion de la ressource en eau

Axe	B	Gestion et partage des ressources
Enjeux	B4	Ressource en eau
Thématique	4.2	Distribution / Stockage
Action	B4.14	Etendre et poursuivre le dispositif de tarification préférentielle de l'eau pour les agriculteurs à tout le territoire avec les conditions actuelles harmonisées

Organisation	
<i>Pilote de l'action</i> Grand Chambéry	<i>Autres partenaires</i> Direction de l'eau GC CISALB Profession agricole

Contexte | Objectif

Grand Chambéry a mis en place depuis 2010 une tarification préférentielle de l'eau pour les agriculteurs professionnels des filières élevage, maraichage, arboriculture et horticulture et qui utilisent de l'eau à des fins d'irrigation ou d'abreuvement des animaux. Cette tarification spécifique se justifie par l'objectif de protection qualitative des ressources en eau potable de l'agglomération, dont le respect des « bonnes pratiques agricoles » est le garant. Cette tarification s'applique actuellement à 21 exploitations qui en ont fait la demande sur les 24 communes de Chambéry métropole.

En contrepartie de la signature d'une convention de bonnes pratiques agricoles, le tarif préférentiel de l'eau appliqué pour la catégorie d'abonnés exploitants agricoles, correspond au tarif de première tranche sur la totalité de leur consommation et selon le prix de l'eau en vigueur à la date de facturation.

Description

Suite à la fusion avec la Communauté de commune du Cœur des Bauges, il est prévu d'étendre et poursuivre le dispositif à tout le territoire avec les conditions actuelles harmonisées. Pour cela, un travail de concertation entre la direction de l'eau de Grand Chambéry et la profession agricole a été engagé afin d'harmoniser et de pouvoir appliquer les mêmes conditions tarifaires sur l'ensemble du territoire dès juillet 2020.

Description du processus de conventionnement de tarification préférentielle de l'eau :

- Demande de tarification préférentielle à adresser par l'exploitant agricole à la direction de l'eau.
- Instruction du dossier par le service agriculture et aménagement durable à la direction de l'urbanisme et du développement local.
- Visite de l'exploitation agricole par un fontainier pour définir les éventuels travaux nécessaires.
- Réalisation des travaux par l'exploitant agricole et pose éventuelle d'un compteur d'eau par Grand Chambéry.
- Signature de la convention de bonnes pratiques agricoles pour mise en place de la tarification préférentielle de l'eau.

Indicateurs de suivi	
1.1s	
1.2s	
1.3s	
1.4s	
1.5s	

Liens avec autres dispositifs de référence	
PCAET	Action 4.17.1
CFT	
Charte PNRMB	
Charte PNRG	
Autres	Plan de gestion de la ressource en eau

Axe	B	Gestion et partage des ressources
Enjeux	B4	Ressource en eau
Thématique	4.2	Distribution / Stockage
Action	B4.15	Réfléchir à un conditionnement renforcé de la tarification préférentielle de l'eau pour les agriculteurs

Organisation	
<i>Pilote de l'action</i> Grand Chambéry	<i>Autres partenaires</i> Direction de l'eau GC CISALB SMIAC Profession agricole

Contexte | Objectif

Les captages d'eau potable de Grand Chambéry sont situés en forêt, directement dans la nappe phréatique ou encore, sur le secteur des Bauges à proximité des zones pastorales. La direction de l'eau de Grand Chambéry assure la surveillance et la préservation de cette ressource en eau potable notamment par la mise en place des périmètres de protection de captage.

Le Cisalb et le SMIAC, dans le cadre de leur Plan de gestion de la ressource en eau, interviennent sur des actions permettant de préserver les débits minimum biologiques dans les cours d'eau.

Afin d'améliorer la protection des ressources en eau, en particulier des captages d'eau potable, il est proposé de mener une réflexion sur un conditionnement renforcé de la tarification préférentielle de l'eau pour les agriculteurs.

Description

- Lancer une réflexion en concertation avec la profession agricole, la direction de l'eau, le Cisalb et le SMIAC, pour définir des zones de préservation qualitative et quantitative de la ressource en eau et les critères d'amélioration de la situation grâce à des démarches environnementales ou sous signe de qualité (AB, HVE, AOP...).
- Définir la mise en place de ces critères qui devront être acceptables pour les exploitations agricoles et juger de l'opportunité de leur intégration dans la tarification préférentielle de l'eau pour les agriculteurs.
- Lancer une réflexion sur une contractualisation avec les agriculteurs exploitants des parcelles au sein des périmètres de protection de captage pour mettre en œuvre des pratiques vertueuses.

Indicateurs de suivi	
I.1s	
I.2s	
I.3s	
I.4s	
I.5s	

Liens avec autres dispositifs de référence	
PCAET	Action 4.17.1
CFT	
Charte PNRMB	
Charte PNRC	
Autres	Plan de gestion de la ressource en eau

Axe	B	Gestion et partage des ressources
Enjeux	B4	Ressource en eau
Thématique	4.2	Distribution / Stockage
Action	B4.16	Accompagnement / financement des projets de stockage individuel / collectif (irrigation ou abreuvement)

Organisation	
<i>Pilote de l'action</i> Grand Chambéry	<i>Autres partenaires</i> CISALB Direction de l'eau GC Agence de l'eau DDT 73

Contexte | Objectif

Indispensable à la vie des animaux et des végétaux, l'eau douce est un élément central pour l'agriculture. Elle est principalement utilisée pour l'alimentation du bétail et l'irrigation, mais d'autres usages agricoles (nettoyage des équipements ou bâtiments, utilisation phytosanitaires...) la mobilisent également.

La raréfaction de la ressource en eau et les contraintes imposées pour la préservation des débits minimum des cours d'eau, conduisent à mettre en place des solutions de stockage de l'eau.

Description

- Mettre en place un accompagnement des projets individuels ou collectifs de stockage de l'eau visant à la préservation de la ressource en eau : sur les exploitations, en zones pastorales ou au niveau des alpages.
- Accompagner les exploitations agricoles dans la réalisation de projets individuels d'économie ou de substitution (investissement en matériel d'irrigation économe, stockage des eaux pluviales, raccordement au réseau AEP alimenté par une source pérenne...).
- Poursuivre la mise en œuvre du schéma directeur d'irrigation de l'Epine.
- Mener des expérimentations sur la récupération des eaux pluviales à des fins d'abreuvement ou autres usages agricoles.

Indicateurs de suivi	
I.1s	
I.2s	
I.3s	
I.4s	
I.5s	

Liens avec autres dispositifs de référence	
PCAET	Orientation 4.17 et Action 4.17.2
CFT	
Charte PNRMB	
Charte PNRC	
Autres	Plan de gestion de la ressource en eau

Axe	B	Gestion et partage des ressources
Enjeux	B5	Energies renouvelables
Thématique	5.1	Economie
Action	B5.17	Inciter aux économies d'énergie sur les exploitations agricoles et ateliers de transformation

Organisation	
<i>Pilote de l'action</i> Grand Chambéry	<i>Autres partenaires</i> SDES 73 ASDER Maison de l'énergie

Contexte | Objectif

Les secteurs agricole et sylvicole utilisent 1% de l'énergie consommée sur le territoire et émettent 5% des gaz à effet de serre pour une facture énergétique de 1,5 millions d'euros. Les consommations énergétiques du secteur sont issues à 65% des produits pétroliers. L'enjeu porte sur la baisse de la dépendance énergétique aux produits pétroliers et sur la diminution de la consommation électrique, par des économies d'énergie sur les process et la conception des bâtiments. Grand Chambéry et le Parc naturel régional du Massif des Bauges sont engagés dans une démarche TEPOS qui vise à diminuer la consommation énergétique du territoire et couvrir la totalité de cette consommation par la production d'énergie renouvelable, à horizon 2050.

Description

- Accompagner et sensibiliser pour inciter aux économies d'énergie sur les exploitations agricoles et au niveau des ateliers de transformation sur le territoire, en partenariat avec l'ensemble des acteurs.
- Par le biais de la démarche TEPOS, mettre en place une animation au niveau de la filière agricole pour contribuer à la diffusion des différentes solutions en matière d'économie d'énergie et de production d'énergie renouvelable sur les exploitations agricoles.

Indicateurs de suivi	
I.1s	
I.2s	
I.3s	
I.4s	
I.5s	

Liens avec autres dispositifs de référence	
PCAET	
CFT	
Charte PNRMB	X
Charte PNRC	X
Autres	

Axe	B	Gestion et partage des ressources
Enjeux	B5	Energies renouvelables
Thématique	5.2	Production
Action	B5.18	Inciter la production d'EnR dans les exploitations agricoles

Organisation	
<i>Pilote de l'action</i> Grand Chambéry	<i>Autres partenaires</i> SDES 73 ASDER Maison de l'énergie

Contexte | Objectif

Les énergies renouvelables constituent une nouvelle filière pour le monde agricole en plein développement. Elles représentent une opportunité économique en tant qu'activité en développement qu'il est nécessairement d'organiser et accompagner. Compte tenu des perspectives, l'ADEME recommande le renforcement d'une animation locale axée sur la fourniture de conseils techniques, administratifs et financiers, ainsi que celle d'un accompagnement au montage de projets. Les objectifs visent à accélérer la diffusion des énergies renouvelables et permettre à l'agriculture d'être un véritable acteur de la transition énergétique.

Description

- La contribution des exploitations agricoles à la transition énergétique peut prendre plusieurs formes :
 - L'autoconsommation de chaleur et d'électricité pour réduire la facture énergétique de l'exploitation (géothermie, solaire thermique, photovoltaïque, méthanisation).
 - La production et la vente de biomasse pour la production d'énergies renouvelables (bois pour la chaleur...).
 - La vente d'électricité ou gaz directement sur les réseaux (photovoltaïque, méthanisation).
 - La mise à disposition de surface pour les installations de panneaux solaires photovoltaïques.
- Accompagner et sensibiliser pour développer la production d'énergies renouvelables sur les exploitations agricoles et au niveau des ateliers de transformation sur le territoire en partenariat avec l'ensemble des acteurs.
- Par le biais de la démarche TEPOS, mettre en place une animation au niveau de la filière agricole pour contribuer à la diffusion des différentes solutions en matière de production d'énergie renouvelable sur les exploitations agricoles.

Indicateurs de suivi	
1.1s	
1.2s	
1.3s	
1.4s	
1.5s	

Liens avec autres dispositifs de référence	
PCAET	Orientation 5.23 et Action 5.23.2
CFT	Action B1.3
Charte PNRMB	X
Charte PNRG	X
Autres	

Axe	B	Gestion et partage des ressources
Enjeux	B5	Energies renouvelables
Thématique	5.2	Production
Action	B5.19	Développer la filière méthanisation du gisement jusqu'à l'utilisation des véhicules GNV

Organisation	
<i>Pilote de l'action</i> Grand Chambéry	<i>Autres partenaires</i> Direction des déchets GC Savoie déchets

Contexte | Objectif

La méthanisation est un procédé de production de biogaz à partir de matière organique, sous l'action de différentes bactéries et en l'absence d'oxygène (digestion anaérobie). Ce procédé permet à la fois de valoriser des déchets des industries agroalimentaires ou des collectivités (issues de céréales, tontes de pelouses, boues de stations d'épuration...) et de valoriser des produits ou sous-produits des exploitations agricoles (effluents d'élevage, résidus de cultures, cultures intermédiaires...) avec, in fine, un retour au sol pour la fertilisation des cultures ou prairies. A l'issue de ce procédé, on obtient du biogaz (transformable en biométhane à usage GNV ou gaz de ville) et du digestat (matière organique non dégradée comme la lignine, les matières minérales et de l'eau).

Les consommations énergétiques du secteur agricole du territoire dépendent à 65% des produits pétroliers. L'enjeu est de réduire cette dépendance aux énergies fossiles. La méthanisation offre les possibilités d'un schéma circulaire performant, en veillant à ne pas générer de concurrence entre agriculture nourricière et agriculture à vocation énergétique.

Description

- Organiser une filière méthanisation intégrée et adaptée sur le territoire à décliner en plusieurs étapes :
 - Recensement des gisements des déchets agricoles et agro-alimentaires et étude des potentiels de couplage avec la méthanisation des biodéchets. Préciser les enjeux et l'organisation des circuits de collecte.
 - Etude de faisabilité de petites unités collectives de méthanisation.
 - Etude de faisabilité de l'épandage des digestats.
 - Développer des petits méthaniseurs avec stations de recharge GNV ou autres solutions de revente du biométhane.
 - Contribuer au développement des tracteurs GNV dans les exploitations agricoles.
- Accompagner la réalisation d'une ou plusieurs unités pilotes pour pouvoir amorcer la mise en place de cette nouvelle filière sur le territoire.

Indicateurs de suivi	
I.1s	
I.2s	
I.3s	
I.4s	
I.5s	

Liens avec autres dispositifs de référence	
PCAET	Action 5.23.1
CFT	
Charte PNRMB	X
Charte PNRC	X
Autres	

Axe	C	L'économie au service de l'humain
Enjeux	C6	Circuits locaux
Thématique	6.1	Promotion et commercialisation
Action	C6.20	Renforcer la promotion et la commercialisation des produits locaux sur le territoire

Organisation	
<i>Pilote de l'action</i> Grand Chambéry / CASMB	<i>Autres partenaires</i> Département 73 Bienvenue à la ferme réseaux et magasins de producteurs

Contexte | Objectif

Grand Chambéry soutient la consommation locale et la vente directe pour favoriser une économie de proximité, limiter les émissions de gaz à effet de serre, réduire les déchets et les déplacements. La vente directe du producteur au consommateur continue de se développer avec des modalités qui évoluent (paniers, distributeurs...). Elle doit aussi s'adapter à de nouvelles demandes des GMS, au développement du commerce en ligne, de la livraison à domicile... La demande en produits locaux de la part des habitants, de la restauration commerciale et de la restauration collective se structure et augmente en volume. Avec la loi EGALIM, la Restauration Hors Domicile scolaire ou commerciale génère aussi de nouveaux besoins en volumes et types de produits avec de nouveaux défis d'organisation collective, de logistique...

Description

- Mettre en place une signalétique pour améliorer la visibilité des producteurs sur les marchés locaux et une signalétique harmonisée d'identification des points de vente directe, en tenant compte des signalétiques collectives existantes.
- Elaborer un document cartographique grand public répertoriant les lieux de vente sur l'ensemble du territoire.
- Harmoniser les démarches de cartographies dynamiques à l'échelle de l'agglomération et des 2 Parcs.
- Organiser des évènements de valorisation des produits locaux (comme la ronde gourmande).
- Inciter et accompagner les communes à introduire davantage de produits locaux dans la restauration scolaire.
- Inciter et accompagner la restauration commerciale à proposer des produits locaux dans leur carte.
- Construire, renforcer ou développer certains modes de commercialisation, avec les producteurs et des partenaires commerciaux : vente en ligne, magasins coopératifs, magasins vrac / zéro déchets, magasins solidaires, distributeurs automatiques...
- Mobiliser des financements publics sur différents types de dépenses en conception et réalisation d'outils et supports de communication, aménagements, équipements, matériels et locaux de transformation / commercialisation / stockage...

Indicateurs de suivi	
1.1s	
1.2s	
1.3s	
1.4s	
1.5s	

Liens avec autres dispositifs de référence	
PCAET	Action 4.15.1
CFT	
Charte PNRMB	X
Charte PNRC	X
Autres	Démarche Alimentation et Circuits courts Savoie

Axe	C	L'économie au service de l'humain
Enjeux	C7	Filières
Thématique	7.1	Filières stratégiques (maraîchage, arboriculture et élevage)
Action	C7.21	Soutien et accompagnement aux filières stratégiques (foncier, bâtiments, équipements)

Organisation	
<i>Pilote de l'action</i> CASMB	<i>Autres partenaires</i> Syndicats de producteurs et groupements techniques Coopératives DDT 73 Transformateurs

Contexte | Objectif

Grand Chambéry cherche depuis longtemps à préserver voire améliorer son autonomie alimentaire notamment en légumes (17 % en 2016). Cette filière historiquement localisée dans la plaine est fragilisée par l'urbanisation. Elle connaît une grande popularité auprès des candidats à l'installation, mais les projets peinent à se concrétiser faute de foncier disponible.

L'arboriculture est une production phare du territoire mais en recul. Elle fait notamment face à des difficultés économiques (concurrence européenne) et surtout d'importants défis techniques pour concilier protection phytosanitaire, évolutions climatiques et respect du voisinage.

L'élevage bovin laitier est majoritaire en nombre d'exploitations et chiffre d'affaire, avec une filière qui se porte bien économiquement. Toutefois elle doit s'adapter et faire face à la question du renouvellement des générations.

L'élevage bovin viande est également très présent mais plus en difficulté économiquement et avec un enjeu de renouvellement encore plus critique.

Ces filières sont stratégiques pour l'économie agricole locale, l'entretien du territoire et l'approvisionnement local de la population. A ce titre elles doivent être soutenues et accompagnées dans leurs évolutions et adaptations.

Description

- Accompagner et mettre en œuvre toutes démarches individuelles ou collectives visant à adapter et conforter ces filières. Il pourra s'agir de conseil technique, d'animation de formation etc en partenariat étroit et en complémentarité avec les organismes responsables des filières : syndicats de produits, coopératives, groupements de producteurs, transformateurs etc.
- Mobiliser des financements publics sur différents types d'investissements répondant aux objectifs la fiche action.
- A titre d'exemple, non exhaustif, l'action pourrait porter sur de la communication sur des produits, de l'investissement sur des outils de transformation, de la réflexion stratégique sur les produits et circuits commerciaux.

Indicateurs de suivi	
1.1s	
1.2s	
1.3s	
1.4s	
1.5s	

Liens avec autres dispositifs de référence	
PCAET	Action 4.15.1
CFT	
Charte PNRMB	X
Charte PNR	X
Autres	

Axe	C	L'économie au service de l'humain
Enjeux	C8	Renouvellement des générations
Thématique	8.1	Renouvellement
Action	C8.22	Renforcer le lien avec les établissements scolaires et de formation agricole pour faire connaître le métier d'agriculteur

Organisation	
<i>Pilote de l'action</i> CASMB	<i>Autres partenaires</i> Syndicats et groupements techniques Etablissements agricoles

Contexte | Objectif

La diminution du nombre d'agriculteurs est régulière et importante : la moitié des agriculteurs partant en retraite est remplacée dans les Savoie contre 1 sur 3 en France. De plus 1/3 des actifs de Grand Chambéry ont plus de 55 ans. L'enjeu de la reprise des exploitations et du renouvellement des actifs est donc fondamental pour la pérennité de l'activité agricole du territoire.

En parallèle on constate une évolution culturelle chez les jeunes avec une désaffection pour les métiers manuels ou les tâches physiques, et aussi une part croissante de reconversions professionnelles en milieu de carrière vers des projets agricoles.

Les objectifs visent à :

- Communiquer davantage auprès des jeunes dans les établissements scolaires ou en dehors, pour faire connaître le métier et susciter des vocations.
- Permettre à chaque jeune de l'agglomération de visiter au moins une fois une exploitation durant son parcours scolaire.

Description

- Mettre en relation les différents intervenants autour de la formation : établissements scolaires, Organisations Professionnelles Agricoles, collectivités...
- Réfléchir sur les outils existants de promotion et communication sur les métiers agricoles pour identifier les leviers d'amélioration.
- Mobiliser et former des intervenants agriculteurs ou salariés pour communiquer sur les métiers de l'agriculture dans les salons, établissements...
- Organiser et financer des évènements, salons, stages et diffuser des informations sur tous types de supports pour faire connaître et valoriser les métiers de l'agriculture.

Indicateurs de suivi	
1.1s	
1.2s	
1.3s	
1.4s	
1.5s	

Liens avec autres dispositifs de référence	
PCAET	
CFT	
Charte PNRMB	X
Charte PNRG	X
Autres	

Axe	C	L'économie au service de l'humain
Enjeux	C8	Renouvellement des générations
Thématique	8.2	Installation
Action	C8.23	Faciliter le lien entre le porteur de projet et les interlocuteurs de l'installation / transmission agricole

Organisation	
<i>Pilote de l'action</i> CASMB	<i>Autres partenaires</i> Communes Missions emplois

Contexte | Objectif

Les porteurs de projets agricoles sont orientés, notamment lors de leurs formations, sur le Point Accueil Installation de la CASMB. Le PAI est la première porte d'entrée pour obtenir tous les renseignements sur l'installation et connaître les opportunités de reprise d'exploitation via le Répertoire Départ - Installation.

Toutefois de plus en plus de porteurs de projets, notamment en reconversion professionnelle, n'ont pas connaissance des organisations agricoles de conseil et d'accompagnement. De plus, certaines communes reçoivent directement des porteurs de projets pour des demandes d'informations ou même de terrains, sans toujours savoir comment les orienter.

L'objectif est de renforcer l'information des porteurs de projets sur les organismes et dispositifs d'accompagnement de l'installation.

Description

- Analyser les outils de communication existants et les pistes d'amélioration du contenu, de l'organisation, de la diffusion...
- Mobiliser et concerter avec les partenaires (SAFER, centres de comptabilité et gestion, missions emplois...).
- Mettre en place des outils de communication et de mise en relation notamment auprès des communes, EPCI, PNR, pôle emplois, missions emplois...
- Financer des outils, supports, évènements, animations pour faciliter la mise en œuvre de l'action.

Indicateurs de suivi	
I.1s	
I.2s	
I.3s	
I.4s	
I.5s	

Liens avec autres dispositifs de référence	
PCAET	
CFT	
Charte PNRMB	X
Charte PNRC	X
Autres	

Axe	C	L'économie au service de l'humain
Enjeux	C8	Renouvellement des générations
Thématique	8.2	Installation
Action	C8.24	Aider à l'installation des jeunes notamment en maraichage et arboriculture (avec priorité au bio)

Organisation	
<i>Pilote de l'action</i> CASMB	<i>Autres partenaires</i> Syndicats de producteurs et groupements techniques Coopératives SAFER DDT 73

Contexte | Objectif

Les nouveaux agriculteurs qui s'installent peuvent bénéficier de différents dispositifs d'accompagnement et conseil technique, de formation, d'aide aux investissements, notamment via la Dotation aux Jeunes Agriculteurs. Cependant près de 30% des installations se font en dehors des aides et du dispositif JA.

De plus en plus d'installations se font sur de petites surfaces avec des personnes souhaitant investir modestement. Cette situation pose des questions sur l'accompagnement des porteurs de projets pour que leurs installations réussissent et se pérennisent.

Les objectifs sont d'analyser, avec les intervenants de l'installation, les leviers nécessaires pour mieux accompagner les projets et les mettre en œuvre.

Description

- Renforcer les dispositifs d'accompagnement et de conseil existants et promouvoir les aides existantes.
- Définir et mettre en place de nouveaux dispositifs complémentaires, par exemple des micro-crédits, des prêts à taux zéro, du financement participatif, du portage foncier par les collectivités, GFA, SCIC, des fermes communales...
- Tous ces dispositifs sont cités à titre d'exemple, l'objectif de l'action est aussi de définir les outils à mettre en œuvre, par qui, et leur financement.
- Des dispositions spécifiques seront définies pour accompagner 2 filières prioritaires : le maraichage et l'arboriculture et pour tous les projets en AB.

Indicateurs de suivi	
I.1s	
I.2s	
I.3s	
I.4s	
I.5s	

Liens avec autres dispositifs de référence	
PCAET	Action 4.15.3
CFT	
Charte PNRMB	
Charte PNRC	X
Autres	

Axe	C	L'économie au service de l'humain
Enjeux	C8	Renouvellement des générations
Thématique	8.3	Transmission
Action	C8.25	Anticiper les transmissions par la mise en place d'un comité local du foncier installation / reprise

Organisation	
<i>Pilote de l'action</i> CASMB	<i>Autres partenaires</i> Syndicats de producteurs et groupements techniques SAFER DDT 73

Contexte | Objectif

Actuellement un des plus gros freins à l'installation de candidats, hors cadre familial, est la difficulté d'accès au foncier. Lors de la cessation d'activité d'un agriculteur, les terrains sont souvent repris par les exploitations voisines pour de la confortation ou de la restructuration. Assez naturellement, les agriculteurs connaissent les propriétaires et reprennent des surfaces, pas toujours proches des leurs. Cette situation permet de conforter des exploitations mais ne facilite pas l'arrivée de nouveaux agriculteurs, inconnus localement, ni la restructuration foncière pour éviter le morcellement. Par ailleurs, le Schéma Directeur des Structures des Exploitations Agricoles encadre la reprise de terrains et impose des priorités administratives à l'installation. Ce schéma n'est pas bien connu et peu appliqué localement. L'objectif est d'anticiper les cessations, mutualiser les informations et organiser plus collectivement les reprises, pour favoriser l'arrivée de jeunes.

Description

- Créer un Comité Local Installation et Foncier réunissant tous les intervenants sur l'installation et le foncier (groupements, DDT, CASMB, SAFER, syndicats, coopératives...).
- Définir une stratégie installations / transmissions en fonction des potentialités du territoire et de la pérennité des outils collectifs.
- Recenser les cédants potentiels en lien avec le Point Accueil Transmission et le Répertoire Départ – Installation et valoriser les informations des relais communaux.
- Informer les cédants, les propriétaires fonciers et l'ensemble des agriculteurs sur l'objectif et l'organisation de la démarche.
- Rencontrer les cédants potentiels pour faciliter la transmission.
- Mettre en place des outils répondant aux besoins spécifiques des cédants, par exemple : portage foncier, recherche jeune ou salarié, délocalisation... Ce volet sera à adapter en fonction des besoins et des moyens disponibles.
- Assurer une médiation foncière pour améliorer les parcellaires des repreneurs ou pour répartir au mieux le foncier s'il sert à l'agrandissement.

Indicateurs de suivi	
1.1s	
1.2s	
1.3s	
1.4s	
1.5s	

Liens avec autres dispositifs de référence	
PCAET	
CFT	
Charte PNRMB	X
Charte PNRC	X
Autres	

Axe	C	L'économie au service de l'humain
Enjeux	C8	Renouvellement des générations
Thématique	8.4	Conditions de travail
Action	C8.26	Des outils pour améliorer la vivabilité des exploitations et le bien-être au travail

Organisation	
<i>Pilote de l'action</i> CASMB	<i>Autres partenaires</i> Services de Remplacement GEVR Syndicats de producteurs et groupements techniques Coopératives CUMA

<i>Contexte Objectif</i>
<p>L'activité agricole est exigeante physiquement et chronophage. L'écart continue de se creuser avec les autres activités professionnelles, notamment sur le volet des revenus, ce qui se traduit directement par une crise des vocations et des difficultés de recrutement en salariat.</p> <p>L'enjeu est d'améliorer les conditions de travail et la vivabilité pour les agriculteurs en place et pour augmenter l'attractivité du métier pour les futurs candidats.</p> <p>L'objectif est de soutenir les démarches permettant de réduire la pénibilité du travail, de faciliter le remplacement des exploitants et de développer l'emploi agricole.</p>
<i>Description</i>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutien technique et financier aux Groupements d'Employeurs (Groupements d'Employeurs à Vocation de Remplacement ou Services de Remplacement) notamment pour soulager les agriculteurs, leur permettre de prendre des congés, alléger leur charge de travail, s'impliquer dans la vie locale ou sur des mandats professionnels... Ce soutien pourra se faire en partenariat avec les coopératives ou groupements de producteurs. L'intérêt des GEVR est aussi de former des jeunes aux métiers de l'agriculture, susciter des vocations, voire proposer des emplois saisonniers complémentaires d'autres activités saisonnières locales.

Indicateurs de suivi	
I.1s	
I.2s	
I.3s	
I.4s	
I.5s	

Liens avec autres dispositifs de référence	
PCAET	
CFT	
Charte PNRMB	
Charte PNRC	
Autres	

Axe	D	Vivre ensemble
Enjeux	D9	Coopération et médiation
Thématique	9.1	Développer et accompagner des structures collectives
Action	D9.27	Accompagner et massifier le développement des structures collectives (CUMA, associations, groupements de producteurs...)

Organisation	
<i>Pilote de l'action</i> COFIL	<i>Autres partenaires</i> Syndicats de producteurs et groupements techniques Coopératives CUMA

Contexte | Objectif

Les agriculteurs ont depuis longtemps l'habitude de travailler et d'acheter du matériel en commun. Les structures collectives, telles que les Cuma, offrent un cadre juridique permettant de pérenniser et d'optimiser le travail d'équipe dans un contexte économique où l'accroissement de la compétitivité est devenu fondamental. Elles sont aussi un lieu d'échanges, de contacts entre les hommes. Concrètement, ces structures collectives permettent de réduire les coûts de mécanisation ou de main d'œuvre. Pour les Cuma, par exemple, cette mutualisation du matériel permet d'augmenter la quantité de travail réalisée, de disposer de matériels modernes et innovants et de partager les risques.

Par ailleurs, face aux multiples enjeux auxquels sont confrontés les agriculteurs, le groupe redevient de plus en plus au cœur du développement agricole. Il permet aux agriculteurs d'échanger sur leurs pratiques en se rassurant entre pairs, de faire émerger des projets collectifs en mutualisant les risques liés aux innovations et d'animer le territoire.

Description

Face à la multitude des enjeux et au regard de la nécessité d'optimiser les coûts de productions de l'ensemble des filières, la recherche de solutions nécessite de réfléchir collectivement, de privilégier les regards croisés entre les agriculteurs, les structures collectives agricoles (Cuma, associations de producteurs...) et les acteurs du conseil et de l'accompagnement du développement agricole.

Il faut inciter les agriculteurs et les collectifs à innover et à construire ensemble les projets de demain en expérimentant des partenariats nouveaux.

Concrètement, il s'agira de mobiliser l'ensemble des structures collectives agricoles du territoire en utilisant des méthodes d'animation participative, afin :

- de mieux se connaître entre elles,
- d'identifier d'éventuelles pistes de coopération,
- d'échanger sur leurs pratiques et leurs projets avec d'autres collectifs implantés sur le territoire,
- de tisser des synergies avec d'autres structures n'ayant pas forcément de liens directs avec l'agriculture mais s'intéressant à cette thématique.

Indicateurs de suivi	
1.1s	
1.2s	
1.3s	
1.4s	
1.5s	

Liens avec autres dispositifs de référence	
PCAET	
CFT	
Charte PNRMB	X
Charte PNRG	X
Autres	

Axe	D	Vivre ensemble
Enjeux	D9	Coopération et médiation
Thématique	9.1	Développer et accompagner des structures collectives
Action	D9.28	Décloisonner entre les filières et favoriser l'émergence de nouvelles formes d'exploitations agricoles dans une optique d'économie circulaire

Organisation	
<i>Pilote de l'action</i> COFIL	<i>Autres partenaires</i> CMA CCI Syndicats de produits Collectifs citoyens

Contexte | Objectif

Le territoire montre une réelle dynamique dans le développement de petites productions en circuits courts, permettant aussi l'apparition de nouveaux produits agricoles à forte valeur ajoutée (glaces, tisanes, mais aussi brasseries locales, paysans-boulangers...) et fortement attendus par les habitants et commerces du territoire, notamment au niveau des pôles urbains. Sur un plan plus social, la cohabitation entre les agricultures traditionnelles et nouvelles productions, souvent en petites filières, devient un enjeu.

L'enjeu est d'améliorer l'autonomie alimentaire et valoriser la santé alimentaire qu'apporte l'agriculture pour les habitants, dans un contexte de difficultés d'installation liées à la rareté du foncier et aux coûts importants. Une des solutions serait donc le développement agricole en inter-filières et la création de nouvelles formes d'installation partagées, collectives, diversifiées...

Description

- Animer le développement agricole en inter-filières en favorisant le partage des marchés et du foncier entre agricultures traditionnelles structurées et exploitations diversifiées.
- Promouvoir et développer l'implication des consommateurs et des habitants dans le fonctionnement de l'exploitation agricole à travers des structures multi-partenaires, par exemple : GFA, magasin Croc'Bauges (porté par des consommateurs et des producteurs), AMAP...
- Expérimenter des systèmes locaux de gestion du foncier et des exploitations agricoles, partagés et multi-acteurs (élus, agriculteurs, autres usagers), pour favoriser des nouveaux modes de transmission et créer du lien entre exploitations proches.
- Expérimenter la création d'ateliers de transformation multi-filières, avec la participation citoyenne ; expérimenter des espaces et parcelles d'essai et de formation à de nouveaux modes de production ; expérimenter des systèmes d'agroforesterie en élevage-verger, verger-maraîcher, grandes cultures-maraîchage...
- Organiser un dispositif financier spécifique pour aider les installations en nouvelles productions et la diversification des exploitations existantes.
- Contribuer à couvrir les productions demandées par les Plans d'Alimentation Territorialisés des intercommunalités.

Indicateurs de suivi	
1.1s	
1.2s	
1.3s	
1.4s	
1.5s	

Liens avec autres dispositifs de référence	
PCAET	Action 4.15.2
CFT	
Charte PNRMB	X
Charte PNRC	X
Autres	

Axe	D	Vivre ensemble
Enjeux	D9	Coopération et médiation
Thématique	9.2	Conciliation des usages
Action	D9.29	Recréer des garde-champêtres

Organisation	
<i>Pilote de l'action</i> COFIL	<i>Autres partenaires</i> AEM OT Collectivités Préfecture 73 ONF ONCFS

Contexte | Objectif

Les activités agricoles, forestières et touristiques sont les piliers de l'économie rurale du territoire. Les dynamiques migratoires sont fortes et participent à l'augmentation de la population qui est aujourd'hui partagée entre habitants natifs, nouveaux habitants, néoruraux, urbains résidentiels... sans oublier les visiteurs et touristes qui pratiquent des activités de ressourcement ou sportives, entre autres, dans les espaces agricoles. Pour beaucoup d'entre eux, ils découvrent ou ne connaissent que partiellement l'environnement rural qu'ils parcourent. De nombreuses incompréhensions et comportements non respectueux des pratiques économiques associées. Ils engendrent parfois des conflits d'usage et empêchent une cohabitation apaisée entre les activités. L'enjeu est d'accueillir qualitativement les visiteurs, usagers et habitants en expliquant les différents usages et pratiques agricoles, voire en verbalisant les pratiques illégales.

Description

- Disposer d'espaces et d'outils d'échange pour construire collectivement les solutions de cohabitation, tels que des schémas de cohérence des activités de pleine nature par secteur ou thématique d'activité (randonnée, trails, VTT, VTTe, escalade, canyoning, ski, raquette, chasse, pêche, baignade, automobilisme, motocyclisme, spéléologie, équitation...) et un dispositif de médiation en cas de conflit d'usages sur certains sites.
- Informer et faire respecter les restrictions, les accords et la réglementation, en mettant en place des brigades "vertes", mutualisées au service des communes et des acteurs du territoire pour assurer une présence sur le terrain, avec objectifs de sensibilisation, de prévention et le cas échéant de police.
- Mettre en place des conventions de collaboration entre les collectivités et les services exerçant la mission de police de l'environnement pour intervention coordonnée en cas de menaces graves à l'intégrité des patrimoines remarquables du territoire classé.

Indicateurs de suivi	
I.1s	
I.2s	
I.3s	
I.4s	
I.5s	

Liens avec autres dispositifs de référence	
PCAET	
CFT	
Charte PNRMB	
Charte PNR	
Autres	

Axe	D	Vivre ensemble
Enjeux	D10	Faire connaître l'agriculture
Thématique	10.1	Communication et médiation
Action	D10.30	Créer des temps d'échanges entre les habitants et les agriculteurs du territoire afin notamment de faire connaître les pratiques agricoles

Organisation	
<i>Pilote de l'action</i> COFIL	<i>Autres partenaires</i> Communes Organisations agricoles sous statut associatif Associations citoyennes

Contexte | Objectif

Les activités agricoles, forestières et touristiques sont les piliers de l'économie rurale du territoire. Les dynamiques migratoires sont fortes et participent à l'augmentation de la population qui est aujourd'hui partagée entre habitants natifs, nouveaux habitants, néoruraux, urbains résidentiels... sans oublier les visiteurs et touristes qui pratiquent des activités de ressourcement ou sportives, entre autres, dans les espaces agricoles. Pour beaucoup d'entre eux, ils découvrent ou ne connaissent que partiellement l'environnement rural qu'ils parcourent. Cette méconnaissance est à l'origine de nombreuses incompréhensions et comportements non respectueux des pratiques économiques associées. Ils engendrent parfois des conflits d'usage et empêchent une cohabitation apaisée entre les activités. L'enjeu est de sensibiliser la population et les visiteurs aux activités agricoles pour les faire comprendre et respecter avec des temps d'échanges et lieux de rencontres mais également avec des outils de médiation sur le terrain.

Description

- Organiser des événements culturels grand public dans les fermes et des journées portes-ouvertes dans les fermes, voire généraliser des événements « Vis ma vie de ... » à tous les types d'agricultures, à destination des habitants et visiteurs.
- Poursuivre le soutien aux événements organisés en faveur de la préservation de l'agriculture périurbaine et de la valorisation des espaces naturels grâce au fonds d'aide aux associations.
- Former à l'accueil (« savoir accueillir et savoir être accueilli »), base d'un rapport apaisé et productif entre ruraux et urbains, autochtones et voyageurs.
- Afficher des messages de sensibilisation sur les entrées des lieux fréquentés.
- Diffuser des films ou clips d'animation grand public (exemples portraits de producteurs, médiation alpages...).
- Communiquer sur les bonnes pratiques environnementales mise en œuvre par les agriculteurs (plans de gestion agropastoraux, prairies fleuries, gestion des effluents, limitation de produits phytosanitaires...) et sur les pratiques et les valeurs associées aux produits locaux de qualité sous labels.
- Créer une Charte de bonne conduite pour les nouveaux habitants des communes du Parc et éduquer la population aux activités et contraintes de leur territoire de vie.
- Communiquer sur les retombées économiques des différentes activités pour améliorer leur acceptabilité.
- Expérimenter des dispositifs de compensations des activités économiques lors d'événements sportifs ou d'aménagements de loisirs.

Indicateurs de suivi	
I.1s	
I.2s	
I.3s	
I.4s	
I.5s	

Liens avec autres dispositifs de référence	
PCAET	
CFT	
Charte PNRMB	
Charte PNRC	X
Autres	

Axe	D	Vivre ensemble
Enjeux	D10	Faire connaître l'agriculture
Thématique	10.1	Communication et médiation
Action	D10.31	Intégrer un volet alimentaire dans les projets d'aménagements urbains : développement des jardins partagés et plus d'arbres fruitiers dans les espaces publics

Organisation	
<i>Pilote de l'action</i> COFIL	<i>Autres partenaires</i> Communes Associations de citoyens Maisons de quartiers

Contexte | Objectif

Le PLUi HD et le PCAET prévoient la prévention des risques climatiques en milieu urbain par le retour des espaces végétalisés en milieu urbain. Favoriser le développement du nombre d'arbres en ville, la végétalisation et la désimperméabilisation des espaces publics pour lutter contre les phénomènes d'îlots de chaleur.

L'attente sociétale est de plus en plus forte sur le développement des jardins partagés ou l'introduction d'espèces nourricières au sein des espaces publics.

Description

- Permettre la participation des habitants à l'organisation d'espaces dédiés à une petite production de proximité : les jardins familiaux, les jardins partagés en pied d'immeuble et les associations de jardiniers, l'association de jardiniers sur les toits POPEX Savoie, les incroyables comestibles...
- Installations de vergers dans les parcs publics (vergers publics de La Falaise, de Viltard, de Chambéry-le-Vieux pour la Ville de Chambéry et verger conservatoire à Saint-Jean-d'Arvey).
- Développer l'installation de petits équipements favorisant la biodiversité en ville : parcs urbains au label refuges LPO dédiés à la préservation de la faune et de la flore sauvage, mare pédagogique et hôtels à pollinisateurs sont installés à La Motte-Servolex.
- Développer les permis de végétaliser sur les espaces publics de la Ville de Chambéry : les habitants peuvent développer du jardinage sur des petits espaces publics urbains grâce à un conventionnement de 3 ans. La Ville intervient à la mise en place du lieu de jardinage (fourniture de bacs, terre...).

Indicateurs de suivi	
I.1s	
I.2s	
I.3s	
I.4s	
I.5s	

Liens avec autres dispositifs de référence	
PCAET	Action 3.12.2
CFT	
Charte PNRMB	
Charte PNRC	X
Autres	

Axe	D	Vivre ensemble
Enjeux	D10	Faire connaître l'agriculture
Thématique	10.1	Communication et médiation
Action	D10.32	Sensibilisation du jeune public à l'agriculture et à ses métiers

Organisation	
<i>Pilote de l'action</i> COFIL	<i>Autres partenaires</i> Education Nationale Communes Département 73 Région AURA

Contexte | Objectif

Afin de favoriser la sensibilisation du jeune public aux spécificités de l'agriculture sur le territoire et à ses métiers, il est indispensable de développer l'accueil des jeunes sur les exploitations agricoles et de favoriser leur immersion dans les métiers de l'agriculture. Cette action doit aussi permettre de créer des liens urbain / rural et de diversifier la cible jeunesse de la maternelle au lycée.

L'objectif est de développer de nouvelles offres pédagogiques à vocation agricole et respectueuses des ressources

Description

- Proposer aux établissements scolaires un programme spécifique de sensibilisation à l'agriculture et mobiliser des aides associées pour favoriser leur participation (déplacements, animations, ...), privilégier l'éducation par l'expérience de terrain, participer au développement de l'EAC (Education Artistique et Culturelle), pour parler d'agriculture.
- Elaborer avec les villes-portes, les EPCI et les centres sociaux des offres de séjours spécifiques et un programme partagé, intégrant un volet agricole.
- Favoriser et accompagner l'émergence d'initiatives émanant des jeunes.
- Identifier des sites agricoles à proximité des écoles, pour limiter les déplacements et concevoir des projets pédagogiques à « 0 émission carbone ».
- Animer un réseau d'éducateurs au territoire du type les ambassadeurs du Parc (RePERE).
- Concevoir et mettre à disposition des outils pédagogiques et créer une base de données recensant les sites, hébergements, acteurs locaux... pouvant accueillir des groupes de jeunes dans le cadre scolaire et hors scolaire.
- Mettre à disposition les études, recherches et communications scientifiques sur la thématique agricole... et les rendre accessibles au plus grand nombre.
- Poursuivre l'aide au transport pour les déplacements des scolaires vers les fermes pédagogiques du territoire.

Indicateurs de suivi	
1.1s	
1.2s	
1.3s	
1.4s	
1.5s	

Liens avec autres dispositifs de référence	
PCAET	
CFT	
Charte PNRMB	
Charte PNRC	
Autres	

Axe	D	Vivre ensemble
Enjeux	D11	Alimentation
Thématique	11.1	Plan Alimentaire Territorial (PAT)
Action	D11.33	Contribuer à un Projet Alimentaire Territorial en cohérence avec les territoires voisins

Organisation	
<i>Pilote de l'action</i> Grand Chambéry	<i>Autres partenaires</i> Département 73 Grand Lac Associations citoyennes

Contexte | Objectif

Le développement d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) vise à conforter l'économie et l'emploi (relocalisation de flux économiques, de filières), faciliter l'accès pour tous à une alimentation saine (confiance réciproque entre producteur et consommateur, lutte contre les inégalités et la malnutrition) et agir sur le gaspillage alimentaire et la gestion des déchets.

Le Département de la Savoie, engagé dans une démarche Alimentation et Circuits courts Savoie, mène une réflexion sur l'opportunité d'élaborer d'un PAT à une échelle départementale. Parallèlement, le territoire voisin de Grand Lac s'est engagé dans une démarche de PAT courant 2019 et le grand bassin de vie grenoblois élabore un Projet Alimentaire Inter-Territorial.

Description

Le Schéma agricole devra contribuer à la réflexion concernant le développement éventuel d'un PAT à l'échelle savoyarde, et ses actions devront concourir aux objectifs d'un PAT en cohérence avec les démarches des territoires voisins.

Cette démarche de PAT vise à impliquer tous les acteurs locaux représentatifs du système alimentaire :

- dans le diagnostic alimentaire,
- dans la formulation des enjeux du PAT,
- dans la construction du plan d'action, y compris la méthode de gouvernance.

Indicateurs de suivi	
I.1s	
I.2s	
I.3s	
I.4s	
I.5s	

Liens avec autres dispositifs de référence	
PCAET	Orientation 4.20 et Actions 4.15.1 et 4.15.2
CFT	
Charte PNRMB	
Charte PNRC	X
Autres	Démarche Alimentation et Circuits courts Savoie



Axe	D	Vivre ensemble
Enjeux	D11	Alimentation
Thématique	11.1	Plan Alimentaire Territorial (PAT)
Action	D11.34	Adaptation de l'agriculture aux changements de mode alimentaire et conforter les nouvelles filières

Organisation

Pilote de l'action

Grand Chambéry

Autres partenaires

Département 73 | Associations citoyennes

Contexte | Objectif

De nouvelles filières alimentaires s'organisent car la demande augmente sur de nouveaux produits élaborés localement :

- la filière panifiable,
- la filière brassicole,
- la production de pâtes alimentaires,
- la filière porcine, charcuterie de Savoie,
- la filière viande,
- les volailles de chair.

Description

- Envisager une organisation des producteurs pour répondre à la demande des PME et des artisans, de la restauration commerciale et collective.
- Envisager la création de nouveaux ateliers dans le cadre d'une diversification de l'activité des exploitations.

Indicateurs de suivi

1.1s	
1.2s	
1.3s	
1.4s	
1.5s	

Liens avec autres dispositifs de référence

PCAET	
CFT	
Charte PNRMB	
Charte PNRC	
Autres	Démarche Alimentation et Circuits courts Savoie

Axe	D	Vivre ensemble
Enjeux	D11	Alimentation
Thématique	11.1	Plan Alimentaire Territorial (PAT)
Action	D11.35	Intégrer les filières locales dans la restauration collective et commerciale

Organisation	
<i>Pilote de l'action</i> Grand Chambéry	<i>Autres partenaires</i> Direction des déchets GC Communes Cuisines

Contexte | Objectif

La Loi EGalim de 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable est issue des États généraux de l'alimentation (EGalim) vise notamment à favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous avec :

- 50% de produits sous signes de qualité et d'origine (dont minimum 20% bio) dans la restauration collective publique en 2022.
- Intensification de la lutte contre le gaspillage alimentaire : dons étendus à la restauration collective et à l'industrie agroalimentaire.
- Possibilité d'emporter les aliments ou boissons non consommés sur place dans les restaurants et les débits de boissons.

Description

- Intégrer les filières locales dans la restauration collective et commerciale.
- Ouvrir les filières locales vers la restauration collective.
- Faciliter et simplifier les démarches pour favoriser la consommation des produits locaux notamment dans les cantines : exigence de produits locaux au niveau des marchés publics et adaptation des marchés publics à la taille des exploitations des producteurs locaux.
- Organiser un sourcing auprès des producteurs (types de produits proposés) et les accompagner pour qu'ils puissent répondre aux marchés publics.

Indicateurs de suivi	
I.1s	
I.2s	
I.3s	
I.4s	
I.5s	

Liens avec autres dispositifs de référence	
PCAET	Action 4.15.2
CFT	
Charte PNRMB	
Charte PNRC	X
Autres	Contrat d'Objectifs Déchets (CODEC)

Axe	D	Vivre ensemble
Enjeux	D11	Alimentation
Thématique	11.2	Outils collectifs
Action	D11.36	Installer des outils collectifs de transformation alimentaire (type légumerie, plateforme logistique virtuelle de produits locaux...) en collaboration avec les territoires voisins

Organisation	
<i>Pilote de l'action</i> CASMB	<i>Autres partenaires</i> Syndicats de producteurs et groupements techniques Coopératives Transformateurs

<p><i>Contexte Objectif</i></p> <p>L'agriculture locale s'est particulièrement bien structurée pour la production laitière et arboricole avec des coopératives, des ateliers de transformation ou de stockage... Plus récemment des magasins collectifs se sont développés pour faire face à la demande croissante en produits locaux.</p> <p>De nouveaux besoins émergent, notamment pour la Restauration Hors Domicile : volumes plus importants en légumes, produits lavés ou préparés, logistique exigeante (délais commande, livraison...), nouveaux produits transformés... Les modes de consommation alimentaire évoluent et d'autres filières, comme d'autres produits pourraient émerger. L'agriculture aura donc besoin d'outils et de moyens pour s'adapter aux demandes des consommateurs. L'objectif est d'accompagner ces adaptations des filières agricoles, de la production, à la transformation et la commercialisation.</p> <p><i>Description</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobilisation de compétences techniques des partenaires des filières. ▪ Mobiliser des financements publics sur différents types d'investissements répondant aux objectifs la fiche action. Privilégier une approche collective qui mutualise et optimise les moyens et financements, et cherche des complémentarités avec les outils existants sur le territoire et alentours. ▪ Accompagner l'émergence de nouvelles cultures (protéagineux, légumes de plein champs...) tant au niveau des cultures, que des équipements, de la mécanisation, de la transformation... ▪ Exemples : outils informatiques et plateformes virtuelles, outils de transformation en produits végétaux (légumerie) comme animaux (fromagerie, caves, chaîne de découpe, plats cuisinés...), plateformes physiques et matériels de stockage, préparation, expédition...

Indicateurs de suivi	
I.1s	
I.2s	
I.3s	
I.4s	
I.5s	

Liens avec autres dispositifs de référence	
PCAET	
CFT	
Charte PNRMB	
Charte PNRC	
Autres	

Axe	D	Vivre ensemble
Enjeux	D12	Agritourisme
Thématique	12.1	Accueil à la ferme
Action	D12.37	Développer l'agritourisme (camping à la ferme, accueil en alpage...) et l'accueil pédagogique (outils et aménagements d'accueil...)

Organisation	
<i>Pilote de l'action</i> CASMB	<i>Autres partenaires</i> Education Nationale Bienvenue à la ferme Offices de tourisme

Contexte | Objectif

L'activité touristique est très complémentaire de l'activité agricole, notamment sur les Bauges. Elle sert autant de moyen de communication et de promotion des produits que de diversification des revenus ou d'outil de communication. Le positionnement du territoire sur un tourisme nature de moyenne montagne et 4 saisons donne toute sa place à l'agritourisme.

L'objectif est de soutenir et développer l'agritourisme, l'accueil à la ferme, les visites ou toute nouvelle modalité de mise en lien de l'agriculture avec les consommateurs locaux et touristes.

Description

- Sensibiliser, faire émerger, accompagner, animer toutes démarches individuelles ou collectives d'agritourisme :
 - former les exploitants à l'accueil,
 - formaliser techniquement et économiquement les projets et rechercher des financements,
 - faire le lien avec les partenaires (offices de tourisme, campings, restaurateurs...),
 - rechercher et créer de nouveaux types d'accueil originaux (cabanes...) ou de nouvelles activités (randonnées gourmandes, séjours « renforcement des défenses immunitaires »...).
- Mobiliser des financements publics sur les investissements matériels et immatériels nécessaires.
- Développer le réseau de fermes pédagogiques du territoire.

Indicateurs de suivi	
I.1s	
I.2s	
I.3s	
I.4s	
I.5s	

Liens avec autres dispositifs de référence	
PCAET	
CFT	
Charte PNRMB	
Charte PNRC	
Autres	

Axe	D	Vivre ensemble
Enjeux	D12	Agritourisme
Thématique	12.1	Accueil à la ferme
Action	D12.38	Mettre en place des chantiers jeunes à la ferme ou des chantiers participatifs

Organisation	
<i>Pilote de l'action</i> CASMB	<i>Autres partenaires</i> Education Nationale Collèges Lycées Offices de tourisme

Contexte | Objectif

En complément des actions agricoles à vocation pédagogique du schéma agricole et de l'offre pédagogique de l'agglomération, l'objectif est de développer l'accueil des jeunes au-delà du cours primaire et de favoriser l'immersion dans les métiers de l'agriculture.

Description

- Mettre en place une réflexion partenariale pour une offre pédagogique adaptée aux jeunes (collèges, lycée).
- Animer des groupes de travail, sensibiliser et mobiliser des agriculteurs, professeurs, responsables et intervenants pédagogiques... sur ce thème.
- Organiser des stages de découverte, chantiers jeunes et chantiers participatifs sur des travaux agricoles spécifiques en intégrant les notions de sécurité, modalités d'accueil, facilité de mise en œuvre...
- Communication auprès des établissements scolaires, préparation de supports et projets pédagogiques.
- Mobiliser des financements publics sur différents types de dépenses en matériels pédagogiques, supports de communication, locaux d'accueil, frais d'accueil...
- Accompagner et soutenir techniquement ces démarches.

Indicateurs de suivi	
I.1s	
I.2s	
I.3s	
I.4s	
I.5s	

Liens avec autres dispositifs de référence	
PCAET	
CFT	
Charte PNRMB	
Charte PNRC	
Autres	

Axe	D	Vivre ensemble
Enjeux	D12	Agritourisme
Thématique	12.1	Accueil à la ferme
Action	D12.39	Mettre en place des routes des productions et exploitations (vins, Tome des Bauges, maraîchage...)

Organisation	
<i>Pilote de l'action</i> CASMB	<i>Autres partenaires</i> Groupements et Syndicats de producteurs Offices de tourisme Cité du goût

Contexte | Objectif

L'accueil à la ferme et la vente directe de produits agricoles sont des attentes fortes des touristes comme des consommateurs locaux :

- Pour les touristes, l'accueil à la ferme rend le séjour plus vivant et expérientiel, ce qui contribue à la notoriété du territoire.
- Pour la population locale, l'accueil à la ferme contribue autant à répondre à des besoins alimentaires, qu'au besoin de connaître directement le producteur, ses méthodes de production et donc entretenir une relation de confiance avec lui.

L'agritourisme et la vente directe sont donc essentiels économiquement et pour la cohabitation et la communication au sein du territoire.

L'objectif est de poursuivre, renforcer, harmoniser, compléter les supports de communication sur les produits locaux, les points de vente et circuits ou routes de produits.

Description

- Mettre en place, animer ou participer à des réflexions partenariales sur les circuits existants (route des vins, route des fromages...) et sur les opportunités de compléments (légumes, fruits, multi-productions...).
- Construire avec les Offices de tourisme, PNR, groupements de producteurs, artisans-commerçants, restaurateurs, CMA, la cité du goût... une offre de circuits complémentaires de ceux existants, ou tout autre support ou modalité adaptés aux besoins.
- Sensibiliser les producteurs et partenaires pour figurer sur les supports.
- Mobiliser des financements publics sur différents types de dépenses en conception et réalisation d'outils et supports de communication, diffusion, aménagements, équipements et locaux d'accueil...

Indicateurs de suivi	
I.1s	
I.2s	
I.3s	
I.4s	
I.5s	

Liens avec autres dispositifs de référence	
PCAET	
CFT	
Charte PNRMB	
Charte PNRC	
Autres	

Axe	E	Gouvernance
Enjeux	E13	Pilotage et déclinaison opérationnelle en mode projet
Thématique	13.1	Animation partenariale du Schéma agricole territorial
Action	E13.40	Mise en œuvre opérationnelle des actions du Schéma agricole territorial

Organisation	
<i>Pilote de l'action</i> COFIL	<i>Autres partenaires</i> GDA cluse de Chambéry Associations des agriculteurs des Bauges Association des agriculteurs de Chartreuse

<p><i>Contexte Objectif</i></p> <p>Organiser le pilotage à 4 structures de la mise en œuvre des actions du Schéma agricole territorial. Le portage de chaque action a été défini et réparti entre Grand Chambéry, la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, les 2 Parcs naturels régionaux de Chartreuse et du Massif des Bauges et le comité de pilotage, en fonction des thématiques.</p>
<p><i>Description</i></p> <p>Afin d'organiser la gouvernance et le fonctionnement du comité de pilotage du Schéma agricole territorial, une convention cadre quadripartite portant sur la mise en œuvre des actions sera signée et le fonctionnement du partenariat entre les 4 structures.</p> <p>Le comité de pilotage du Schéma agricole territorial est chargé de définir la programmation annuelle des actions à mettre en œuvre. Sur la base de cette programmation, chaque pilote d'action fonctionnera en mode projet avec l'ensemble des partenaires pour réaliser l'action dans un but d'atteindre les objectifs fixés.</p> <p>Le pilote assumera le portage opérationnel, administratif et financier de l'action.</p> <p>Pour les actions sous pilotage du Copil, la désignation d'un porteur opérationnel pourra être décidée par le Copil au moment de la programmation de l'action, en fonction du contexte.</p>

Indicateurs de suivi	
1.1s	
1.2s	
1.3s	
1.4s	
1.5s	

Liens avec autres dispositifs de référence	
PCAET	
CFT	
Charte PNRMB	
Charte PNRC	
Autres	

Schéma agricole territorial 2020-2025

Février 2020

